

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2470

5 octobre 2013

SOMMAIRE

adwerk S.à r.l.	118518	eFront Luxembourg Group Holdings ...	118519
Agence Kasel-Kieffer S.à r.l.	118520	Empiri International S.A.	118522
Airmon Lux 1	118520	Europe Capital Partners V S.A.	118523
A la Bouquinerie du Centre	118520	Fox International Channels Luxembourg S.à r.l.	118520
Algim S.à r.l.	118521	Haig Luxembourg Holdco S.à r.l.	118514
Alphadoz Benelux S.A.	118519	Hekuba S.à r.l.	118518
Alsina S.à r.l.	118521	Lion/Seneca Lux Topco S.à r.l.	118537
Alter Domus Financial Reporting Services S.à r.l.	118523	Merloffice S.C.I.	118523
Alter Domus Group S.à r.l.	118521	multi-LEARN Institute for Interaction and Development in Diversity	118517
Alter Domus International S.à r.l.	118524	Power Luxembourg IP Holding S.à r.l. ..	118524
Alter Domus Liquidation Services S.à r.l.	118525	Prux S.à r.l.	118560
Alter Domus Luxembourg S.à r.l.	118522	Secure Industries S.A.	118525
Alter Domus Participations S.à r.l.	118525	TFI Europe Income S.à r.l.	118518
Altisource Solutions S.à r.l.	118522	VAPC (Lux), S.à r.l.	118515
A-R-A Retail Centers S.à r.l.	118520	Vector Gerber (Lux) 2, S.à r.l.	118514
Arconas Luxembourg S.à r.l.	118521	Vector Investments S.A.	118516
Arctic Cooling Systems S.à r.l.	118522	Vector Rae Luxembourg S.à r.l.	118514
Arena Investments S.A.	118521	Vector TCH (Lux) 1, S.à r.l.	118515
Arminius Astoria (Luxembourg) S.à r.l. ..	118523	Verland Invest S.A., société de gestion de patrimoine familial	118516
Arminius Moat (Luxembourg) S. à r.l. ...	118524	Voltaire Asset Management	118515
Audax S.A.	118514	Wandpark Gemeng Hengischt S.A.	118556
Banque Raiffeisen	118518	Wandpark Hengischt S.A.	118556
beim laange Veit, société à responsabilité limitée	118517	Wap Holdings S.A.	118516
BFF Investments S.à r.l.	118524	WCSCF Finance Sàrl	118519
BMO Finance Company IV	118560	WEBCMS S.à r.l.	118516
Bois Champ Holding S.A. SPF	118559	World Cosmetics S.A.	118517
Boro Investments (Lux) S.à r.l.	118522	Xenotis S.A.	118517
CIGL Walferdange A.s.b.l.	118557	Yoplait BrandCo Holding S.à r.l.	118515
Contax	118556	ZIM Haifa Maritime Company S.à r.l. ...	118517
eFront Luxembourg	118519		

Haig Luxembourg Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 86.720,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 129.048.

—
Par résolutions signées en date du 31 juillet 2013, les associés ont pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Fanny Him, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant, avec effet au 31 juillet 2013;

- nomination de Frederic Salvadore, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 31 juillet 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2013.

Référence de publication: 2013116713/15.

(130141831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Vector Gerber (Lux) 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 162.613.

—
Veuillez prendre note que l'adresse du gérant VECTOR CAPITAL IV INTERNATIONAL, L.P. est désormais la suivante: Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Iles Caïmans.

Luxembourg, le 13 août 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour Vector Gerber (Lux) 2, S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013117029/14.

(130142147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Vector Rae Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 161.778.

—
Veuillez prendre note que l'adresse du gérant VECTOR CAPITAL IV INTERNATIONAL, L.P. est désormais la suivante: Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Iles Caïmans.

Luxembourg, le 13 août 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour Vector Rae Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013117030/14.

(130142165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Audax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4962 Clemency, 8A, rue de Messancy.

R.C.S. Luxembourg B 168.665.

—
Les comptes annuels du 07.05.2012 au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013117172/11.

(130142440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Vector TCH (Lux) 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 167.037.

—
Veuillez prendre note que l'adresse du gérant VECTOR CAPITAL IV INTERNATIONAL, L.P. est désormais la suivante: Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Iles Caïmans.

Luxembourg, le 13 août 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour Vector TCH (Lux) 1, S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013117032/14.

(130142071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Voltaire Asset Management, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.115.

—
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 22 décembre 2009 que l'associé unique VOLTAIRE GROUP S.A. a transféré son siège social du 29, rue Alphonse Munchen L-2172 Luxembourg au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2013.

Référence de publication: 2013117035/13.

(130142118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

VAPC (Lux), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 166.457.

—
Veuillez prendre note que l'adresse du gérant VECTOR CAPITAL IV INTERNATIONAL, L.P. est désormais la suivante: Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Iles Caïmans.

Luxembourg, le 13 août 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour VAPC (Lux), S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013117036/14.

(130142059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Yoplait BrandCo Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.009.

—
Le Bilan consolidé au 31 mai 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2012.

YOPLAIT BRANDCO HOLDING S.à r.l.

Patrick van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2013117060/13.

(130142206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Verland Invest S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 179.452.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67072 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013117041/11.

(130141627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Vector Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.349.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement des actionnaires de la société, en date du 15 juillet 2013, que l'assemblée a pris note:

1. Du changement d'adresse du Commissaire aux comptes:

International Strategic Advisory Sàrl (RCS Luxembourg B138.010), qui a dorénavant pour siège social le 51, rue de Strasbourg, L- 2561 Luxembourg.

2. De la reconduction des mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2013117039/19.

(130141595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Wap Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.693.

Par le présent avis, la Société informe les tiers du changement suivant concernant son administrateur:

- Roger Neil Smith, administrateur, a désormais pour adresse professionnelle le 180-186 Brompton Road, 3rd floor, SW3 1HQ Londres, Grande-Bretagne;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Virginie Boussard

Administrateur

Référence de publication: 2013117050/14.

(130141852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

WEBCMS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 144.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013117051/10.

(130141597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

World Cosmetics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 114.133.

Par le présent avis, la Société informe les tiers du changement suivant concernant son administrateur:

- Roger Neil Smith, administrateur, a désormais pour adresse professionnelle le 180-186 Brompton Road, 3rd floor, SW3 1HQ Londres, Grande-Bretagne;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Virginie Boussard
Administrateur

Référence de publication: 2013117053/14.

(130142062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Xenotis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 163.759.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013117054/10.

(130142104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

ZIM Haifa Maritime Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 134.676.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013117064/10.

(130142169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

multi-LEARN Institute for Interaction and Development in Diversity, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2312 Luxembourg, 12, rue de la Paix.
R.C.S. Luxembourg F 7.758.

Suite à l'Assemblée Générale du 12.08.2013, les modifications suivantes ont été effectuées dans le statut de l'asbl «multi-LEARN Institute for Interaction and Development in Diversity asbl» (RCS: F7758), à savoir le changement d'adresse:

Art. 2. Le siège est établi à 12, Rue de la Paix, L-2312, Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Référence de publication: 2013117079/10.

(130141631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

beim laange Veit, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6460 Echternach, 39, place du Marché.
R.C.S. Luxembourg B 101.776.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013117103/10.

(130142809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Banque Raiffeisen, Société Coopérative.

Siège social: L-3372 Leudelange, 4, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 20.128.

Conformément à l'article 2 des statuts de la Banque Raiffeisen, Société coopérative, le Conseil d'Administration de celle-ci a décidé, en sa réunion du 17 juillet 2013, de transférer le siège social de la Banque Raiffeisen, Société coopérative, de L-2146 Luxembourg, 46, rue Charles Martel à L-3372 Leudelange, 4, rue Léon Laval, ceci avec effet au 29 juillet 2013.

Leudelange, le 12 août 2013.

John Bour / Guy Hoffmann

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013117080/13.

(130142091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Hekuba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 4.552.676,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.136.

En date du 27 juin 2013, MAGNAT Real Estate AG, actuellement détenteur de 1.477.084 parts sociales dans la Société, a changé sa dénomination sociale en «DEMIRE Deutsche Mittelstand Real Estate AG».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2013.

*Pour la Société**Signature*

Référence de publication: 2013117090/14.

(130141604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

TFI Europe Income S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 45.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.008.

M. Robert Quinn a démissionné de ses fonctions en sa qualité de gérant de la Société en date du 31 octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société**Signature**Un mandataire*

Référence de publication: 2013117097/13.

(130141636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

adwerk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 81, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 125.132.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L – 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013117102/14.

(130142911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

eFront Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 170.894.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013117104/10.

(130142694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

eFront Luxembourg Group Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 83.588.945,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 174.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2013117105/10.

(130142695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

WCSCF Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 110.001,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.445.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société le 30 Avril 2013

La société Ernst & Young S.A., régie par les lois du Luxembourg, avec siège social à 7, rue Gabriel Lippmann - Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365, Munsbach, enregistrée avec le Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 47771, a été nommée en qualité de réviseur d'entreprises agréé de la société avec effet immédiat et cela jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013117101/17.

(130141643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Alphadoz Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Howald, 183, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 161.566.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2012, les résolutions suivantes ont été prises:

GT Experts Comptables Sàrl, ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19 rue de Bitbourg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121917 est nommé commissaire aux comptes en remplacement de International Corporated Services (Luxembourg) Sàrl, démissionnaire. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes ne prendra fin qu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de la société statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2013.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013117157/17.

(130142632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

A la Bouquinerie du Centre, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4130 Esch-sur-Alzette, 40, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 89.916.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 août 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013117111/10.

(130142715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

A-R-A Retail Centers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 164.822.400,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 119.233.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2013.

Référence de publication: 2013117112/10.

(130142491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Airmon Lux 1, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1736 Luxembourg, 1B, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 121.883.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 8 août 2013, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013117120/13.

(130142519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Agence Kasel-Kieffer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6833 Biver, 20, Om Bechel.

R.C.S. Luxembourg B 124.640.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 août 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013117117/10.

(130142716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Fox International Channels Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.371.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fox International Channels Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013117288/11.

(130142244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Alsina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 5.090.388,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 120.287.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013117123/9.

(130142915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Arconas Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.093.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 août 2013.

Référence de publication: 2013117131/10.

(130142282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Alter Domus Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 36.600.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.555.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013117125/10.

(130142945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Algim S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9163 Kehmen, 6, Uesperwee.

R.C.S. Luxembourg B 96.299.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kehmen, le 14 août 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013117156/10.

(130142880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Arena Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 158.149.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.08.2013.

Pour: Arena Investments S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Aurélie Katola

Référence de publication: 2013117133/15.

(130142751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Empiri International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.
R.C.S. Luxembourg B 106.853.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013117263/10.

(130142290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.752.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 136.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013117128/10.

(130142953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Altisource Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.463.001,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 147.268.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013117130/12.

(130142700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Arctic Cooling Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6871 Wecker, 2, Op Huefdréisch.
R.C.S. Luxembourg B 113.046.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013117132/9.

(130142670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Boro Investments (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 106.469.

Suite à une erreur matérielle dans le nom des associés, il y a lieu de lire:

Le capital social de la société Boro Investments (Lux) S. à r.l. est détenu comme suit:

- Monsieur Joseph DENNIGAN, demeurant à The Grove, Balrath Co Meath, Irlande: 460 parts.
- Monsieur Sam DENNIGAN, demeurant au 3, Mabestown, Backroad Malahide, CO. Dublin, Irlande: 460 parts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 août 2013.

Référence de publication: 2013117179/13.

(130142687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Arminius Astoria (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 143.352.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle de la Société tenue au siège social le 7 juin 2013 que les mandats suivants ont été reconduits pour une période d'un an courant jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014:

REVISEUR D'ENTREPRISES

FPS Audit S.à r.l. ayant son siège social au 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 13 août 2013.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2013117134/17.

(130142352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Europe Capital Partners V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 127.655.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2013.

Référence de publication: 2013117257/10.

(130142704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Alter Domus Financial Reporting Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 675.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013117124/10.

(130142933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Merloffice S.C.I., Société Civile.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg E 217.

Comme convenu de 17. Juin 2013 de porteur de parts

Première résolution

Nomination avec effet immédiat en tant que Gérant: de M. Marc Liesch, 74, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg en remplacement de M. Gerhard Nellinger.

L'adresse de l'Associé et Gérant, M. Gérard Decker a change: de 39, Rue Arthur Herchen, L - 1727 Luxembourg a 1A Rue Jules Wilhelm, L - 2728 Luxembourg.

L'adresse de l'Associé, M. Marc Liesch a change: de 39, Rue Arthur Herchen, L -1727 Luxembourg a 74, Rue de Merl, L - 2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.08.2013.

Référence de publication: 2013117467/17.

(130142963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Arminius Moat (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 139.532.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle de la Société tenue au siège social le 7 juin 2013 que les mandats suivants ont été reconduits pour une période d'un an courant jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014:

REVISEUR D'ENTREPRISES

FPS Audit S.à r.l. ayant son siège social au 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 13 août 2013.

*Pour la Société**Un gérant*

Référence de publication: 2013117135/17.

(130142357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Alter Domus International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.668.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013117126/10.

(130142947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Power Luxembourg IP Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 169.202.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2013.

*Pour copie conforme**Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013117138/14.

(130142261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

BFF Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 95.414.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 Août 2013.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013117185/13.

(130142442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 142.389.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013117127/10.

(130142951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Alter Domus Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.585.763,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 161.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 août 2013.

Référence de publication: 2013117129/10.

(130142939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

Secure Industries S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.
R.C.S. Luxembourg B 180.439.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of September.

Before the undersigned, Maître Jean-Paul MEYERS, notary, residing in Rambrouch.

THERE APPEARED

1) Mr Alexis Kamarowsky, company director, with professional address at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg; duly represented by Maître Serge Zeien, lawyer, with professional address at 33 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a power of attorney given under private seal; and

2) Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino, company director, with professional address at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg;

duly represented by Maître Serge Zeien, lawyer, with professional address at 33 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a power of attorney given under private seal;

The parties referred to above shall be referred to hereafter as the Shareholders.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in his capacity as representative of the Shareholders, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which he declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "Secure Industries SA" (the Company) qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation, as amended (the Securitisation Act 2004).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder or, as the case may be, of any of the shareholders.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendments of the articles of incorporation of the Company (the Articles), as prescribed in article 22 below.

Art. 4. Corporate objects. The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Act 2004.

The Company may acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or ownership of claims, receivables and/or other goods, either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities (valeurs mobilières) of any kind whose value or return is linked to these risks. The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, structured deposits, receivables and/or other goods, structured products relating to commodities or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments of third parties or by binding itself in any other way. The method that will be used to determine the value of the securitised assets will be set out in the relevant issue documents entered into by the Company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, proceed, so far as they relate to securitisation transactions, to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings and exchangeable or convertible securities), structured products relating to commodities or assets (including debt or equity securities of any kind), receivables, claims or loans or other credit facilities (and the agreements relating thereto) as well as all other types of assets, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above) in accordance with the provisions of the relevant issue documentation.

For the avoidance of doubt, the Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, invest in any assets referred to in (i) and (ii) in the paragraph above whether or not these assets are listed on any stock exchange.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004 and for as long as it is necessary to facilitate the performance of its corporate objects, borrow in any form and enter into any type of loan agreement. It may issue notes, bonds (including exchangeable or convertible securities and securities linked to an index or a basket of indices or shares), debentures, certificates, shares, beneficiary shares or parts, warrants and any kind of debt or equity securities, including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitisation Act 2004 and provided such lending or such borrowing relates to securitisation transactions, to its subsidiaries or affiliated companies or to any other company.

The Company may, within the limits of the Securitisation Act 2004, give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of those assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets or transfer its assets for guarantee purposes, unless permitted by the Securitisation Act 2004.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions for as long as such agreements and transactions are necessary to facilitate the performance of the Company's corporate objects. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects of the Company shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided that it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects to the largest extent permitted under the Securitisation Act 2004.

Art. 5. Share capital. The share capital is set at EUR 31,000 (thirty one thousand euro) consisting of 310 (three hundred and ten) ordinary shares in registered form with a par value of EUR 100 (one hundred euro) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 22 below.

The authorised capital is set at EUR 340,000,000 (three hundred forty million euro).

The Board is authorised to increase the current share capital up to the amount of the authorised capital, in whole or in part from time to time, (i) by way of issuance of shares in consideration for a payment in cash, (ii) by way of issuance of shares in consideration for a payment in kind and (iii) by way of capitalisation of distributable profits and reserves, including share premium and capital surplus, with or without an issuance of new shares, within a period expiring on the fifth anniversary of the date of formation of the Company subject to extension to be decided by the General Meeting adopted in the manner prescribed for ordinary decisions in article 10 below.

The Board is hereby authorised to determine the conditions attaching to any subscription and issuance of shares, including by setting the time and place of the issue or the successive issues of shares, the issue price, with or without a share premium, and the terms and conditions of payment for the shares.

Each time the Board shall act to render effective an increase of capital, within the authorised capital, this article 5 shall be amended so as to reflect the result of such action. The Board shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment including the recording of such increase and the consequential amendments of the Articles before a notary.

Art. 6. Shares. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid up on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Debt securities. Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

Art. 9. Meetings of the shareholders of the Company. In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred on the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Tuesday in June of each year at 2.00 p.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 10. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or by e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name (including the first name), address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

Art. 11. Management. In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new members of the Board in addition to the then existing Sole Director. The member(s) of the Board shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a member of the Board (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51 bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting.

Art. 12. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another director as his or her proxy.

One member of the Board may represent one prevented member at a meeting of the Board and there must always be at least two members who are either present in person or who assist at such meeting by way of conference call, video conference or any means of communication that complies with the requirements set forth in the next following paragraph, participate in a meeting of the Board.

Any director may participate in a meeting of the Board, and will be considered as having been personally present at such meeting, by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic

signature which is valid under Luxembourg law, by each and every directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 12 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 13. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

Art. 14. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitisation Act 2004 and the relevant issue documentation. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 15. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board, or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 17. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

Art. 18. Statutory Auditor(s). The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditor(s) shall be appointed by the Board in accordance with the Securitisation Act 2004. The Board will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall terminate on 31 December of each year.

Art. 20. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may, in its sole discretion, decide to pay dividends from time to time, as it believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 21. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 22 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 22. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

Art. 23. Prohibition to petition for bankruptcy of the Company or to seize the assets of the Company. In accordance with article 64 of the Securitisation Act 2004, any Investor in, and any Creditor and shareholder of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company (the Contracting Party) agrees, unless expressly otherwise agreed upon in writing between the Company and the Investor, the Creditor or the Contracting Party, not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company, irrespective of whether the assets in question belong to (i) the compartment in respect of which the Investor has invested or in respect of which the Creditor or the Contracting Party have contractual rights against the Company, (ii) any other compartment or (iii) the assets of the Company which have not been allocated to a compartment (if any).

Art. 24. Subordination. Any claims which the shareholders of the Company may have against the Company (in such capacity) are subordinated to the claims which any creditors of the Company (including the Creditors) or any investors in the Company (including the Investors) may have.

The Investors accept and acknowledge that their rights under a compartment may be subordinated to the rights of other Investors under, and/or Creditors of, the same compartment.]

Art. 25. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and the Securitisation Act 2004.

Transitory provisions

The first business year begins today and ends on 31 December 2014. The first annual General Meeting will be held in 2015.

Subscription

The Articles having thus been established, the Shareholders, represented as stated above, hereby declare that they subscribe in cash to 310 (three hundred and ten) shares representing the total share capital of the Company and having a subscription price of EUR 100 (one hundred euro) per share, as follows:

Mr Alexis Kamarowsky, prenamed:	155 shares
Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino, prenamed:	155 shares
Total: (three hundred and ten)	310 shares

All these shares have been paid up by the Shareholders to an extent of 100% (one hundred per cent.) by payment in cash, so that the sum of EUR 31,000 (thirty one thousand euro) paid by the Shareholders is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 1.400,-.

Extraordinary general meeting

The Shareholders, represented as stated above, representing the whole share capital, have held an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company and passed the following resolutions by unanimous vote:

1. the number of directors is set at 3 (three) directors;
2. the following persons are appointed as directors:

(a) Mr Alexis Kamarowsky, born on 10 April 1947 in Strang, Germany, with professional address at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg;

(b) Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino, born on 12 September 1964 in La Spezia, Italy, with professional address at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg; and]

(c) Ms Carine Agostini, born on 27 April 1977 in Villerupt, France, with professional address at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg;

3. that the terms of office of the members of the Board will expire after the annual General Meeting of the year 2019; and

4. that the address of the registered office of the Company is at 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le treizième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire, de résidence à Rambrouch.

A COMPARU

1) M. Alexis Kamarowsky, administrateur, ayant sa résidence professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg;

ici dûment représenté par Maître Serge Zeien, avocat, ayant sa résidence professionnelle au 33 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé; et

2) M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, administrateur, ayant sa résidence professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg;

ici dûment représenté par Maître Serge Zeien, avocat, ayant sa résidence professionnelle au 33 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Les parties mentionnés ci-dessus sont dénommés collectivement les Actionnaires.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des Actionnaires ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de représentant des Actionnaires, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêtés comme suit:

Art. 1^{er} . Forme et Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «Secure Industries SA» (ci-après, la Société) ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée (ci-après, la Loi sur la Titrisation de 2004).

La Société peut avoir un associé unique (ci- après, l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (ci-après, le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (ci-après, l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces événements extraordinaires. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des statuts de la Société (les Statuts), tel que prescrit à l'article 22 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004.

La Société peut acquérir ou supporter, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la propriété ou la détention de titres, de créances et/ou d'autres biens, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, et/ou risques liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépende de ces risques. La Société peut supporter ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou autres biens, dépôts structurés sous forme de contrats dérivés, produits dérivés sur matières premières et/ou de tous biens, en garantissant les dettes ou les engagements de tiers ou en s'obligeant de toute autre manière. La méthode utilisée pour le calcul de la valeur des biens titrisés sera décrite dans les documents relatifs aux conditions particulières de l'émission acceptés par la Société.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, procéder, à condition que ces opérations aient trait à des opérations de titrisation, à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire et des obligations échangeables ou convertibles), de produits dérivés sur matières premières ou sur tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), créances, prêts ou toute autre facilité de crédit (ainsi que les conventions y relatives) ainsi que tout autre type de biens et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus) conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question.

Afin éviter tout doute, la Société peut, dans les limites de la Loi sur la Titrisation de 2004, investir dans les actifs visés à (i) et (ii) à l'alinéa ci-dessus indépendamment de la cotation ou non de ces actifs à une bourse.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004 et aussi longtemps que cela s'avère nécessaire pour l'accomplissement de son objet social, emprunter sous quelque forme que ce soit et être partie à tout type de contrat de prêt. Elle peut procéder à l'émission de titres de créances, d'obligations (notamment des obligations échangeables ou convertibles ainsi que des obligations liées à un indice ou à un panier d'indices ou d'actions), de certificats, d'actions, de parts ou d'actions bénéficiaires, de warrants et de titres de dette ou de capital de toute sorte, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. Dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société à condition que ces emprunts ou ces prêts aient trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

La Société peut, dans les limites posées par la Loi sur la Titrisation de 2004, consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son "trustee" ou son mandataire, s'il y en a) et/ou de toute entité participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne peut pas nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs ou donner ses avoirs à titre de garantie, sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation de 2004 le permet.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires aussi longtemps que ces contrats et transactions s'avèrent nécessaires pour l'accomplissement de l'objet de la Société. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la Loi sur la Titrisation de 2004.

Art. 5. Capital Social. Le capital social est fixé à 31.000 EUR (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.

Le capital autorisé de la Société est fixé à EUR 340.000.000 (trois cent quarante millions euros).

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social existant jusqu'au montant du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, au moyen de (i) l'émission d'actions en raison d'apports en numéraire, (ii) l'émission d'actions en raison d'apports en nature, et (iii) l'incorporation des bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le capital surplus, avec ou sans émission de nouvelles actions, au cours d'une période se terminant au cinquième anniversaire de la constitution de la Société, sous réserve de l'extension devant être décidée par l'Assemblée Générale adoptée par la façon décrite pour les décisions ordinaires à l'article 10 ci-dessous.

Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions applicables aux émissions et souscriptions d'actions, y compris en établissant la date et le lieu de l'émission ou des émissions d'actions successives, le prix d'émission, l'existence ou non d'une prime d'émission, ainsi que les modalités de paiement des actions.

L'article 5 des présents Statuts sera modifié de façon à refléter chaque augmentation du capital effectuée en vertu de l'autorisation accordée au Conseil d'Administration conformément à l'article 5, et le Conseil d'Administration prendra lui-même ou autorisera toute personne à prendre toutes les mesures nécessaires afin de faire constater par-devant notaire l'augmentation de capital social et les modifications consécutives des Statuts.

Art. 6. Actions. Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions est établie par inscription dans ledit registre.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Obligations. Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne peuvent, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

Art. 9. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Associé Unique, l'Associé Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (ci-après, l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier mardi de juin de chaque année à 14.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en continu et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 10. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (i) les nom, prénom adresse et signature des actionnaires, (ii) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 11. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration est une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (ci-après, l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société est administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne sont pas né-

cessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (ci-après, la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou Administrateur de la Société, conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (ci-après, la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) sont élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société déterminent également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société.

Art. 12. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (ci-après, le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommera un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant au lieu et place prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter un administrateur empêché lors de la réunion du Conseil d'Administration si au moins deux administrateurs sont physiquement présents à la réunion du Conseil d'Administration ou y participent par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire remplissant les conditions visées au paragraphe ci-dessous.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration, et sera considéré comme ayant été présent personnellement pendant cette réunion, par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en continu et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 7 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 13. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique sont inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou un autre Administrateur qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique sont signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004 et conformément aux dispositions de la documentation d'émission des titres en question. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent au sein de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées. La Société est engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) la signature de l'Administrateur Unique dans l'hypothèse d'un administrateur unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un administrateur unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 18. Réviseur(s) d'entreprises. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréé(s). Le ou les réviseurs d'entreprises agréé(s) sont nommés par le Conseil d'Administration conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Le Conseil d'Administration déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Affectation des Bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieux et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 23. Interdiction d'assigner la Société en faillite ou de saisir les actifs de la Société. Conformément à l'article 64 de la Loi sur la Titrisation de 2004, tout Investisseur dans, et tout Créancier et actionnaire de, la Société et toute personne qui est contractuellement liée avec la Société (la Partie Contractante) acceptent, à moins qu'il n'en ait été expressément convenu autrement par écrit entre la Société et un Investisseur, un Créancier ou la Partie Contractante de ne pas (1) assigner la Société en faillite ou de requérir contre la Société l'ouverture de toute autre procédure collective ou mesure de réorganisation ou de (2) saisir quelque actif que ce soit de la Société, sans considération du fait que les actifs en question (i) appartiennent au compartiment dans lequel l'Investisseur a investi ou dans lequel le Créancier ou la Partie Contractante ont des droits contractuels contre la Société ou (ii) à tout autre compartiment ou (iii) font partie des actifs de la Société qui n'ont pas été alloués à un compartiment (le cas échéant).

Art. 24. Subordination. Toutes créances que les actionnaires de la Société pourraient avoir à l'encontre la Société (en cette capacité) sont subordonnées aux créances que tout créancier de la Société (y compris les Créanciers) ou tout investisseur (y compris les Investisseurs) pourraient avoir à l'encontre de la Société.

Les Investisseurs acceptent et reconnaissent que leurs droits dans un compartiment peuvent être subordonnés aux droits d'autres Investisseurs dans, et/ou de Créanciers de, ce même compartiment.

Art. 25. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et de la Loi sur la Titrisation de 2004.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les Actionnaires, représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent souscrire au moyen d'apports en numéraire à 310 (trois cent dix) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant un prix de souscription de EUR 100 (cent euros) par action, selon la répartition suivante:

M. Alexis Kamarowsky, susmentionné:	155 actions
M. Federico Cannizzaro di Belmontino, susmentionné:	155 actions
Total: (trois cent dix)	310 actions

Toutes ces actions ont été libérées par les Actionnaires à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de 31.000 EUR (trente et un mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les sociétés de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de 1.400,- euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les Actionnaires, représentés comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, ont tenu une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société et ont adopté, par un vote à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois);
2. les personnes suivantes sont nommés administrateurs:

(a) M. Alexis Kamarowsky, né le 10 avril 1947 à Strang, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg;

(b) M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, né le 12 septembre 1964 à La Spezia, Italie, ayant son adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg; et

(c) Mme Carine Agostini, née le 27 avril 1977 à Villerupt, France, ayant son adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg;

3. le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale de l'année 2019; et

4. le siège social de la société est fixé au 7, Val Sainte-Croix L-1371 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ce même comparant et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Kamarowsky, Cannizzaro di Belmontino, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 17 septembre 2013. Relation: RED/2013/1496. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 26 septembre 2013.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013137061/674.

(130167024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2013.

Lion/Seneca Lux Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.190.761,20.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 179.209.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth of July.

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Lion/Seneca Cayman 2, an exempted company with limited liability, existing under the laws of the Cayman Islands registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number 268753, having its registered office at 36A, Dr. Roy's Drive, KY-KY1-1104 Grand Cayman, Cayman Islands,

here duly represented by Mr. Olivier Harles, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Lion/Seneca Lux Topco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated pursuant to a deed of the notary Me Henri Hellinckx, residing in Luxembourg, on 19 July 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital of the Company resolves upon the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the nominal value of the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company from their current nominal value of one Euro (EUR 1) down to one cent (EUR 0.01) and to subsequently convert the twelve thousand five hundred (12,500) existing shares into one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to create ten (10) classes of shares named shares of class A (the "Class A Ordinary Shares"), shares of class B (the "Class B Preferred Shares"), shares of class C (the "Class C Preferred Shares"), shares of class D (the "Class D Preferred Shares"), shares of class E (the "Class E Preferred Shares"), shares of class F (the "Class F Preferred Shares"), shares of class G (the "Class G Preferred Shares"), shares of class H (the "Class H Preferred Shares"), shares of class I (the "Class I Preferred Shares") and shares of class J (the "Class J Preferred Shares") and to convert the existing one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares of the Company as follows:

- 125,000 Class A Ordinary Shares

- 125,000 Class B Preferred Shares
- 125,000 Class C Preferred Shares
- 125,000 Class D Preferred Shares
- 125,000 Class E Preferred Shares
- 125,000 Class F Preferred Shares
- 125,000 Class G Preferred Shares
- 125,000 Class H Preferred Shares
- 125,000 Class I Preferred Shares
- 125,000 Class J Preferred Shares

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) in order to reduce it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) down to zero euro (EUR 0) by the cancellation of:

- 125,000 Class A Ordinary Shares
- 125,000 Class B Preferred Shares
- 125,000 Class C Preferred Shares
- 125,000 Class D Preferred Shares
- 125,000 Class E Preferred Shares
- 125,000 Class F Preferred Shares
- 125,000 Class G Preferred Shares
- 125,000 Class H Preferred Shares
- 125,000 Class I Preferred Shares
- 125,000 Class J Preferred Shares

having a par value of one cent (EUR 0.01) each, held by the Sole Shareholder.

As a consequence of the foregoing resolution, a claim will be held by the Sole Shareholder against the Company in an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million one hundred ninety thousand seven hundred sixty-one euro and twenty cent (EUR 1,190,761.20) in order to raise it from its current amount of zero euro (EUR 0) up to one million one hundred ninety thousand seven hundred sixty-one euro and twenty cent (EUR 1,190,761.20), through the issue of (together the "New Shares"):

- eleven million nine hundred seven thousand six hundred twelve (11,907,612) shares allocated to the Class A Ordinary Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;
- eleven million nine hundred seven thousand six hundred twelve (11,907,612) shares allocated to the Class B Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;
- eleven million nine hundred seven thousand six hundred twelve (11,907,612) shares allocated to the Class C Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;
- eleven million nine hundred seven thousand six hundred twelve (11,907,612) shares allocated to the Class D Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;
- eleven million nine hundred seven thousand six hundred twelve (11,907,612) shares allocated to the Class E Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;
- eleven million nine hundred seven thousand six hundred twelve (11,907,612) shares allocated to the Class F Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;
- eleven million nine hundred seven thousand six hundred twelve (11,907,612) shares allocated to the Class G Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;
- eleven million nine hundred seven thousand six hundred twelve (11,907,612) shares allocated to the Class H Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each;
- eleven million nine hundred seven thousand six hundred twelve (11,907,612) shares allocated to the Class I Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each; and
- eleven million nine hundred seven thousand six hundred twelve (11,907,612) shares allocated to the Class J Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each.

Subscription and Payment

Thereupon,

- 1) Lion/Seneca Cayman 2, prenamed, declares to subscribe for (the "Subscription"):

- nine million four hundred ninety-four thousand sixty-eight (9,494,068) Class A Ordinary Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of nine million four hundred ninety-four thousand sixty-eight (9,494,068) class A ordinary shares of Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number 154.178, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg ("Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l.") and having a par value of one cent (EUR 0.01) each;

- nine million four hundred ninety-four thousand sixty-eight (9,494,068) Class B Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of nine million four hundred ninety-four thousand sixty-eight (9,494,068) class B preferred shares of Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l. with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

- nine million four hundred ninety-four thousand sixty-eight (9,494,068) Class C Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of nine million four hundred ninety-four thousand sixty-eight (9,494,068) class C preferred shares of Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l. with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

- nine million four hundred ninety-four thousand sixty-eight (9,494,068) Class D Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of nine million four hundred ninety-four thousand sixty-eight (9,494,068) class D preferred shares of Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l. with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

- nine million four hundred ninety-four thousand sixty-eight (9,494,068) Class E Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of nine million four hundred ninety-four thousand sixty-eight (9,494,068) class E preferred shares of Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l. with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

- nine million four hundred ninety-four thousand sixty-eight (9,494,068) Class F Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of nine million four hundred ninety-four thousand sixty-eight (9,494,068) class F preferred shares of Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l. with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

- nine million four hundred ninety-four thousand sixty-eight (9,494,068) Class G Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of nine million four hundred ninety-four thousand sixty-eight (9,494,068) class G preferred shares of Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l. with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

- nine million four hundred ninety-four thousand sixty-eight (9,494,068) Class H Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of nine million four hundred ninety-four thousand sixty-eight (9,494,068) class H preferred shares of Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l. with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

- nine million four hundred ninety-four thousand sixty-eight (9,494,068) Class I Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of nine million four hundred ninety-four thousand sixty-eight (9,494,068) class I preferred shares of Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l. with a par value of one cent (EUR 0.01) each; and

- nine million four hundred ninety-four thousand sixty-eight (9,494,068) Class J Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of nine million four hundred ninety-four thousand sixty-eight (9,494,068) class J preferred shares of Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l. with a par value of one cent (EUR 0.01) each.

The total value of the contributed shares amount to ninety-four million nine hundred forty thousand seven hundred thirty-nine euro and thirteen cent (EUR 94,940,739.13) and will be allocated as follows: nine hundred forty-nine thousand four hundred six euro and eighty cent (EUR 949,406.80) will be allocated to the share capital of the Company and ninety-three million nine hundred ninety-one thousand three hundred thirty-two euro and thirty-three cent (EUR 93,991,332.33) will be allocated to the share premium account of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contributed shares has been produced.

2) Lion/Seneca Coinvest 3 L.P., a limited partnership, existing under the laws of the United Kingdom, registered with the Limited Partnerships Act 1907 under number LP15077, having its registered office at 21, Grosvenor Place, London, SW1X 7HF, United Kingdom, declares to subscribe for (the "Subscription 2"):

- four hundred six thousand two hundred ten (406,210) Class A Ordinary Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of four hundred six thousand two hundred ten (406,210) class A ordinary shares of Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l. with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

- four hundred six thousand two hundred ten (406,210) Class B Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of four hundred six thousand two hundred ten (406,210) class B preferred shares of Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l. with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

- four hundred six thousand two hundred ten (406,210) Class C Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of four hundred six thousand two hundred ten (406,210) class C preferred shares of Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l. with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

- four hundred six thousand two hundred ten (406,210) Class D Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of four hundred six thousand two hundred ten (406,210) class D preferred shares of Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l. with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

- four hundred six thousand two hundred ten (406,210) Class E Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of four hundred six thousand two hundred ten (406,210) class E preferred shares of Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l. with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

- four hundred six thousand two hundred ten (406,210) Class F Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of four hundred six thousand two hundred ten (406,210) class F preferred shares of Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l. with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

- four hundred six thousand two hundred ten (406,210) Class G Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of four hundred six thousand two hundred ten (406,210) class G preferred shares of Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l. with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

- four hundred six thousand two hundred ten (406,210) Class H Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of four hundred six thousand two hundred ten (406,210) class H preferred shares of Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l. with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

- four hundred six thousand two hundred ten (406,210) Class I Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of four hundred six thousand two hundred ten (406,210) class I preferred shares of Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l. with a par value of one cent (EUR 0.01) each; and

- four hundred six thousand two hundred ten (406,210) Class J Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of four hundred six thousand two hundred ten (406,210) class J preferred shares of Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l. with a par value of one cent (EUR 0.01) each.

The total value of the contributed shares amount to four million sixty-two thousand one hundred sixty euro and sixteen cent (EUR 4,062,160.16) and will be allocated as follows: forty thousand six hundred twenty-one euro (EUR 40,621) will be allocated to the share capital of the Company and four million twenty-one thousand five hundred thirty-nine euro and sixteen cent (EUR 4,021,539.16) will be allocated to the share premium account of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contributed shares has been produced.

3) Apax France VII FCPR, a fonds commun de placement à risque, represented by its management company Apax Partners S.A., a société anonyme, existing under the laws of France, registered with the Paris Trade and Companies' Register under number 309.044.840, having its registered office 45, avenue Kleber, F-75784 Paris, Cedex 16, France, declares to subscribe for (the "Subscription 3"):

- one million ninety-seven thousand two hundred one (1,097,201) Class A Ordinary Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of one million ninety-seven thousand two hundred one (1,097,201) class A ordinary shares of Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l. with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

- one million ninety-seven thousand two hundred one (1,097,201) Class B Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of one million ninety-seven thousand two hundred one (1,097,201) class B preferred shares of Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l. with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

- one million ninety-seven thousand two hundred one (1,097,201) Class C Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of one million ninety-seven thousand two hundred one (1,097,201) class C preferred shares of Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l. with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

- one million ninety-seven thousand two hundred one (1,097,201) Class D Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of one million ninety-seven thousand two hundred one (1,097,201) class D preferred shares of Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l. with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

- one million ninety-seven thousand two hundred one (1,097,201) Class E Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of one million ninety-seven thousand two hundred one (1,097,201) class E preferred shares of Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l. with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

- one million ninety-seven thousand two hundred one (1,097,201) Class F Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of one million ninety-seven thousand two hundred one (1,097,201) class F preferred shares of Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l. with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

- one million ninety-seven thousand two hundred one (1,097,201) Class G Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of one million ninety-seven thousand two

hundred one (1,097,201) class G preferred shares of Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l. with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

- one million ninety-seven thousand two hundred one (1,097,201) Class H Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of one million ninety-seven thousand two hundred one (1,097,201) class H preferred shares of Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l. with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

- one million ninety-seven thousand two hundred one (1,097,201) Class I Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of one million ninety-seven thousand two hundred one (1,097,201) class I preferred shares of Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l. with a par value of one cent (EUR 0.01) each; and

- one million ninety-seven thousand two hundred one (1,097,201) Class J Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of one million ninety-seven thousand two hundred one (1,097,201) class J preferred shares of Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l. with a par value of one cent (EUR 0.01) each.

The total value of the contributed shares amount to eleven million eighty-nine thousand three hundred sixty-eight euro and eighty-eight cent (EUR 11,089,368.88) and will be allocated as follows: one hundred nine thousand seven hundred twenty euro and ten cent (EUR 109,720.10) will be allocated to the share capital of the Company and ten million nine hundred seventy-nine thousand six hundred forty-eight euro and seventy-eight cent (EUR 10,979,648.78) will be allocated to the share premium account of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contributed shares has been produced.

4) Altamir S.C.A., a société en commandite par actions, existing under the laws of France, registered with the Paris Trade and Companies' Register under number 390.965.895, having its registered office at 45, avenue Kleber, F-75784 Paris, Cedex 16, France, declares to subscribe for (the "Subscription 4"):

- eight hundred twenty-seven thousand seven hundred twelve (827,712) Class A Ordinary Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of eight hundred twenty-seven thousand seven hundred twelve (827,712) class A ordinary shares of Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l. with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

- eight hundred twenty-seven thousand seven hundred twelve (827,712) Class B Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of eight hundred twenty-seven thousand seven hundred twelve (827,712) class B preferred shares of Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l. with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

- eight hundred twenty-seven thousand seven hundred twelve (827,712) Class C Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of eight hundred twenty-seven thousand seven hundred twelve (827,712) class C preferred shares of Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l. with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

- eight hundred twenty-seven thousand seven hundred twelve (827,712) Class D Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of eight hundred twenty-seven thousand seven hundred twelve (827,712) class D preferred shares of Lion/Seneca Lux 1 S.a r.l. with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

- eight hundred twenty-seven thousand seven hundred twelve (827,712) Class E Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of eight hundred twenty-seven thousand seven hundred twelve (827,712) class E preferred shares of Lion/Seneca Lux 1 S.a r.l. with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

- eight hundred twenty-seven thousand seven hundred twelve (827,712) Class F Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of eight hundred twenty-seven thousand seven hundred twelve (827,712) class F preferred shares of Lion/Seneca Lux 1 S.a r.l. with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

- eight hundred twenty-seven thousand seven hundred twelve (827,712) Class G Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of eight hundred twenty-seven thousand seven hundred twelve (827,712) class G preferred shares of Lion/Seneca Lux 1 S.a r.l. with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

- eight hundred twenty-seven thousand seven hundred twelve (827,712) Class H Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of eight hundred twenty-seven thousand seven hundred twelve (827,712) class H preferred shares of Lion/Seneca Lux 1 S.a r.l. with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

- eight hundred twenty-seven thousand seven hundred twelve (827,712) Class I Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of eight hundred twenty-seven thousand seven hundred twelve (827,712) class I preferred shares of Lion/Seneca Lux 1 S.a r.l. with a par value of one cent (EUR 0.01) each; and

- eight hundred twenty-seven thousand seven hundred twelve (827,712) Class J Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of eight hundred twenty-seven thousand seven hundred twelve (827,712) class J preferred shares of Lion/Seneca Lux 1 S.a r.l. with a par value of one cent (EUR 0.01) each.

The total value of the contributed shares amount to eight million three hundred sixty-five thousand six hundred fifty-three euro and eighty-nine cent (EUR 8,365,653.89) and will be allocated as follows: eighty-two thousand seven hundred seventy-one euro and twenty cent (EUR 82,771.20) will be allocated to the share capital of the Company and eight million two hundred eighty-two thousand eight hundred eighty-two euro and sixty-nine cent (EUR 8,282,882.69) will be allocated to the share premium account of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contributed shares has been produced.

5) Alpha Diamant FCPR, a fonds commun de placement à risque, represented by its management company Apax Partners S.A., a société anonyme, existing under the laws of France, registered with the Paris Trade and Companies' Register under number 309.044.840, having its registered office at 45, avenue Kleber, F-75784 Paris, Cedex 16, France, declares to subscribe for (the "Subscription 5"):

- eighty thousand two hundred ninety-four (80,294) Class A Ordinary Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of eighty thousand two hundred ninety-four (80,294) class A ordinary shares of Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l. with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

- eighty thousand two hundred ninety-four (80,294) Class B Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of eighty thousand two hundred ninety-four (80,294) class B preferred shares of Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l. with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

- eighty thousand two hundred ninety-four (80,294) Class C Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of eighty thousand two hundred ninety-four (80,294) class C preferred shares of Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l. with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

- eighty thousand two hundred ninety-four (80,294) Class D Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of eighty thousand two hundred ninety-four (80,294) class D preferred shares of Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l. with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

- eighty thousand two hundred ninety-four (80,294) Class E Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of eighty thousand two hundred ninety-four (80,294) class E preferred shares of Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l. with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

- eighty thousand two hundred ninety-four (80,294) Class F Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of eighty thousand two hundred ninety-four (80,294) class F preferred shares of Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l. with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

- eighty thousand two hundred ninety-four (80,294) Class G Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of eighty thousand two hundred ninety-four (80,294) class G preferred shares of Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l. with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

- eighty thousand two hundred ninety-four (80,294) Class H Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of eighty thousand two hundred ninety-four (80,294) class H preferred shares of Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l. with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

- eighty thousand two hundred ninety-four (80,294) Class I Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of eighty thousand two hundred ninety-four (80,294) class I preferred shares of Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l. with a par value of one cent (EUR 0.01) each; and

- eighty thousand two hundred ninety-four (80,294) Class J Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of eighty thousand two hundred ninety-four (80,294) class J preferred shares of Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l. with a par value of one cent (EUR 0.01) each.

The total value of the contributed shares amount to eight hundred eleven thousand five hundred twenty-eight euro and thirty-one cent (EUR 811,528.31) and will be allocated as follows: eight thousand twenty-nine euro and forty cent (EUR 8,029.40) will be allocated to the share capital of the Company and eight hundred three thousand four hundred ninety-eight euro and ninety-one cent (EUR 803,498.91) will be allocated to the share premium of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contributed shares has been produced.

6) Team Invest SC, a société civile, existing under the laws of France, registered with the Paris Trade and Companies' Register under number 502.147.101, having its registered office at 45, avenue Kleber, F-75784 Paris, Cedex 16, France, declares to subscribe for (the "Subscription 6" and together with the Subscriptions 1 to 5 the "Subscriptions"):

- two thousand one hundred twenty-seven (2,127) Class A Ordinary Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of two thousand one hundred twenty-seven (2,127) class A ordinary shares of Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l. with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

- two thousand one hundred twenty-seven (2,127) Class B Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of two thousand one hundred twenty-seven (2,127) class B preferred shares of Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l. with a par value of one cent (EUR 0.01) each;

- two thousand one hundred twenty-seven (2,127) Class C Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of two thousand one hundred twenty-seven (2,127) class C preferred shares of Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l. with a par value of one cent (EUR 0.01) each;
- two thousand one hundred twenty-seven (2,127) Class D Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of two thousand one hundred twenty-seven (2,127) class D preferred shares of Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l. with a par value of one cent (EUR 0.01) each;
- two thousand one hundred twenty-seven (2,127) Class E Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of two thousand one hundred twenty-seven (2,127) class E preferred shares of Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l. with a par value of one cent (EUR 0.01) each;
- two thousand one hundred twenty-seven (2,127) Class F Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of two thousand one hundred twenty-seven (2,127) class F preferred shares of Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l. with a par value of one cent (EUR 0.01) each;
- two thousand one hundred twenty-seven (2,127) Class G Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of two thousand one hundred twenty-seven (2,127) class G preferred shares of Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l. with a par value of one cent (EUR 0.01) each;
- two thousand one hundred twenty-seven (2,127) Class H Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of two thousand one hundred twenty-seven (2,127) class H preferred shares of Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l. with a par value of one cent (EUR 0.01) each;
- two thousand one hundred twenty-seven (2,127) Class I Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of two thousand one hundred twenty-seven (2,127) class I preferred shares of Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l. with a par value of one cent (EUR 0.01) each; and
- two thousand one hundred twenty-seven (2,127) Class J Preferred Shares with a par value of one cent (EUR 0.01) each, and to pay them up by a contribution in kind consisting of two thousand one hundred twenty-seven (2,127) class J preferred shares of Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l. with a par value of one cent (EUR 0.01) each.

The proof of the existence and of the value of the contributed shares has been produced to the undersigned notary.

The total value of the contributed shares amount to twenty-one thousand four hundred ninety-seven euro and sixty-four cent (EUR 21,497.64) and will be allocated as follows: two hundred twelve euro and seventy cent (EUR 212.70) will be allocated to the share capital of the Company and twenty-one thousand two hundred eighty-four euro and ninety-four cent (EUR 21,284.94) will be allocated to the share premium account of the Company.

The total value of all the Subscriptions amounting to one hundred nineteen million two hundred ninety thousand nine hundred forty-eight euro (EUR 119,290,948) for the New Shares will be allocated as follows: one million one hundred ninety thousand seven hundred sixty-one euro and twenty cent (EUR 1,190,761.20) shall be allocated to the share capital of the Company and one hundred eighteen million one hundred thousand one hundred eighty-six euro and eighty cent (EUR 118,100,186.80) will be allocated to the share premium account of the Company.

Following the above, Lion/Seneca Coinvest 3 L.P., prenamed, Apax France VII FCPR, prenamed, Altamir S.C.A., prenamed, Alpha Diamant FCPR, prenamed, and Team Invest SC, prenamed, deliberate together with the Sole Shareholder to take the following resolution:

Fifth resolution

As a consequence of the above resolutions, the shareholders of the Company resolve to amend the articles 5 and 21 of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at one million one hundred ninety thousand seven hundred sixty-one euro and twenty cent (EUR 1,190,761.2), represented by eleven million nine hundred seven thousand six hundred twelve (11,907,612) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares"), eleven million nine hundred seven thousand six hundred twelve (11,907,612) class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares"), eleven million nine hundred seven thousand six hundred twelve (11,907,612) class C preferred shares (the "Class C Preferred Shares"), eleven million nine hundred seven thousand six hundred twelve (11,907,612) class D preferred shares (the "Class D Preferred Shares"), eleven million nine hundred seven thousand six hundred twelve (11,907,612) class E preferred shares (the "Class E Preferred Shares"), eleven million nine hundred seven thousand six hundred twelve (11,907,612) class F preferred shares (the "Class F Preferred Shares"), eleven million nine hundred seven thousand six hundred twelve (11,907,612) class G preferred shares (the "Class G Preferred Shares"), eleven million nine hundred seven thousand six hundred twelve (11,907,612) class H preferred shares (the "Class H Preferred Shares"), eleven million nine hundred seven thousand six hundred twelve (11,907,612) class I preferred shares (the "Class I Preferred Shares") and eleven million nine hundred seven thousand six hundred twelve (11,907,612) class J preferred shares (the "Class J Preferred Shares") with a par value of one cent (EUR 0.01) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders.

The Class B Preferred Shares, Class C Preferred Shares, Class D Preferred Shares, Class E Preferred Shares, Class F Preferred Shares, Class G Preferred Shares, Class H Preferred Shares, Class I Preferred Shares and Class J Preferred Shares are hereinafter referred to as the "Preference Shares". Any reference made hereinafter to a "share" or to "shares"

shall be construed as a reference to any or all of the above class of parts depending on the context and as applicable, and the same construction shall apply to a reference to a "shareholder" or to "shareholders".

Each class of shares will have the same rights, save as otherwise provided in the present Articles. Each share is entitled to one (1) vote at any general meeting of shareholder(s).

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholder(s) adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of Preference Shares through the repurchase and cancellation of all the share in issue in such class (es).

Each class of Preference Shares gives right to the holder(s) thereof pro-rata to their holding in such class, in case of redemption of such class, to the Available Amount (with the limitation however of the Cancellation Amount) for the relevant Class Period to which the class relates pursuant to the Articles.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and cancellation of one or more class(es) of Preference Shares, the holder(s) of shares of the repurchased and cancelled class(es) of Preference Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class(es) held by them and cancelled.

Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

In the event of a class of Preference Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holder(s) of such class shall become entitled, in case of redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount (with the limitation however of the Cancellation Amount) for a new period (the "New Period") which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such class of Preference Shares, provided that if there is no Interim Account Date for such class, the Class Period of such class will end on the last day of the third month following the first year ending after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the day after the Class J Period and the class of Preference Shares not repurchased and not cancelled in their respective Class Period shall come in the order from class B to class J (to the extent not previously repurchased and cancelled).

For the purposes of these Articles, the following capitalised terms shall have the following meanings:

"Available Amount" shall mean the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be cancelled expressed as a positive but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) expressed as a positive so, (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) iii) any accrued dividends to which is entitled the holder(s) of the Preference Shares pursuant to article 21 of the Articles except for the dividend allocated to the class(es) of Preference Shares to be redeemed in accordance with the present article and iv) any amount as determined by the sole manager or the board of managers as applicable so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + D + M)$$

Whereby:

AA = Available Amount.

NP = Net profits (including carried forward profits).

P = Any freely distributable reserves.

CR = Amount of the capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Preference Shares to be cancelled.

L = Losses (including carried forward losses) expressed as a positive.

LR = Any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of Law or of the Articles.

D = Any cumulative preferential dividend to which is entitled the holder(s) of the Preference Shares pursuant to article 21 of the Articles except for the cumulative preferential dividend allocated to the class(es) of Preference Shares to be redeemed in accordance with the present article.

M = any amount as determined by the sole manager or the board of managers as applicable.

"Available Cash" shall mean all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding 6 months), any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the board of managers will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than six (6) months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case maybe) and less any amount of cash as determined by the sole manager or the board of managers as applicable.

"Cancellation Amount" shall mean an amount equal to the Available Cash relating to the relevant Class Period (or New Period) provided that the Cancellation Amount cannot be higher than the Available Amount relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be).

"Cancellation Value per Share" shall mean the Cancellation Amount divided by the number of Preference Shares in issue in the class/class(es) to be repurchased and cancelled.

"Class B Interim Accounts" shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the Class B Preferred Shares.

"Class C Interim Accounts" shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the Class C Preferred Shares.

"Class D Interim Accounts" shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the Class D Preferred Shares.

"Class E Interim Accounts" shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the Class E Preferred Shares.

"Class F Interim Accounts" shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the Class F Preferred Shares.

"Class G Interim Accounts" shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the Class G Preferred Shares.

"Class H Interim Accounts" shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the Class H Preferred Shares.

"Class I Interim Accounts" shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the Class I Preferred Shares.

"Class J Interim Accounts" shall mean the Interim Accounts for the repurchase of the Class J Preferred Shares.

"Class B Period" shall mean the period for Class B Preferred Shares, which is the period starting on 25 July 2013 and ending on the Interim Account Date for the Class B Interim Accounts.

"Class C Period" shall mean the period for Class C Preferred Shares, which is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class C Interim Accounts.

"Class D Period" shall mean the period for Class D Preferred Shares, which is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class D Interim Accounts.

"Class E Period" shall mean the period for Class E Preferred Shares, which is the period starting on the day after the Class D Period and ending on the Interim Account Date for the Class E Interim Accounts.

"Class F Period" shall mean the period for Class F Preferred Shares, which is the period starting on the day after the Class E Period and ending on the Interim Account Date for the Class F Interim Accounts.

"Class G Period" shall mean the period for Class G Preferred Shares, which is the period starting on the day after the Class F Period and ending on the Interim Account Date for the Class G Interim Accounts.

"Class H Period" shall mean the period for Class H Preferred Shares, which is the period starting on the day after the Class G Period and ending on the Interim Account Date for the Class H Interim Accounts.

"Class I Period" shall mean the period for Class I Preferred Shares, which is the period starting on the day after the Class H Period and ending on the Interim Account Date for the Class I Interim Accounts.

"Class J Period" shall mean the period for Class J Preferred Shares, which is the period starting on the day after the Class I Period and ending on the Interim Account Date for the Class J Interim Accounts.

"Class Period" shall mean each of the Class B Period, the Class C Period, the Class D Period, the Class E Period, the Class F Period, the Class G Period, the Class H Period, the Class I Period and the Class J Period.

For the avoidance of doubt, if there has been no Interim Account Date for a certain class, the Class Period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of the relevant Class Period.

"Interim Accounts" shall mean the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

"Interim Account Date" shall mean the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Preference Shares, provided that such date may not be later than the last day of the third month following the first year ending after the start date of the relevant period."

"Art. 21. Each year, five per cent (5%) of this net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

Any dividend shall be allocated and paid in the following order:

1. The holder(s) of the Class B Preferred Shares shall be entitled to a cumulative preferential dividend equal to 0.15% of the nominal value of the B Preferred Shares;
2. The holder(s) of the Class C Preferred Shares shall be entitled to a cumulative preferential dividend equal to 0.20% of the nominal value of the C Preferred Shares;
3. The holder(s) of the Class D Preferred Shares shall be entitled to a cumulative preferential dividend equal to 0.25% of the nominal value of the D Preferred Shares;
4. The holder(s) of the Class E Preferred Shares shall be entitled to a cumulative preferential dividend equal to 0.30% of the nominal value of the E Preferred Shares;
5. The holder(s) of the Class F Preferred Shares shall be entitled to a cumulative preferential dividend equal to 0.35% of the nominal value of the F Preferred Shares;
6. The holder(s) of the Class G Preferred Shares shall be entitled to a cumulative preferential dividend equal to 0.40% of the nominal value of the G Preferred Shares;

7. The holder(s) of the Class H Preferred Shares shall be entitled to a cumulative preferential dividend equal to 0.45% of the nominal value of the H Preferred Shares;

8. The holder(s) of the Class I Preferred Shares shall be entitled to a cumulative preferential dividend equal to 0.50% of the nominal value of the I Preferred Shares;

9. The holder(s) of the Class J Preferred Shares shall be entitled to a cumulative preferential dividend equal to 0.55% of the nominal value of the J Preferred Shares.

The balance, if any, shall remain at the disposal of the general meeting of shareholders.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the manager or, as the case may be, the board of managers and may be paid at such places and times as may be determined by the manager or, as the case may be, the board of managers. The manager or, as the case may be, the board of managers may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five (5) years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

The share premium may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholder(s) in accordance with the provisions set forth hereafter. The general meeting of shareholder(s) may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

The managers are authorised to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. the managers will prepare interim statements of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
2. these interim statements of accounts show that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits as per the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven thousand euro (EUR 7,000.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder of the parties appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Lion/Seneca Cayman 2, une société constituée et existant selon les lois des Iles Caïmans, enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Iles Caïmans sous le numéro 268753, ayant son siège social à 36A, Dr. Roy's Drive, KY-KY1-1104 Grand Cayman, Iles Caïmans,

ici représentée par Mr. Olivier Harles, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique («l'Associé Unique») de Lion/Seneca Lux Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée suivant un acte du notaire Me Henri Hellinckx, résidant à Luxembourg, le 19 juillet 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société").

La comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, décide de prendre les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'Associé Unique décide de diminuer la valeur nominale des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société d'une valeur nominale actuelle d'un euro (EUR 1) à un centime d'euro (EUR 0,01) et par conséquent de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de la Société.

Deuxième Résolution

L'Associé Unique décide de créer dix (10) classes de parts sociales dénommées parts sociales de classe A (les «Parts Sociales Ordinaires de Classe A»), parts sociales de classe B (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe B»), parts sociales de classe C (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe C»), parts sociales de classe D (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe D»), parts sociales de classe E (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe E»), parts sociales de classe F (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe F»), parts sociales de classe G (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe G»), parts sociales de classe H (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe H»), parts sociales de classe I (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe I»), parts sociales de classe J (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe J») et de convertir les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de la Société de la manière suivante:

- 125.000 Parts Sociales Ordinaires de Classe A,
- 125.000 Parts Sociales Préférentielles de Classe B,
- 125.000 Parts Sociales Préférentielles de Classe C,
- 125.000 Parts Sociales Préférentielles de Classe D,
- 125.000 Parts Sociales Préférentielles de Classe E,
- 125.000 Parts Sociales Préférentielles de Classe F,
- 125.000 Parts Sociales Préférentielles de Classe G,
- 125.000 Parts Sociales Préférentielles de Classe H,
- 125.000 Parts Sociales Préférentielles de Classe I,
- 125.000 Parts Sociales Préférentielles de Classe J.

Troisième Résolution

L'Associé Unique décide de diminuer le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents (EUR 12.500) euros afin de diminuer de son montant actuel de douze mille cinq cents (EUR 12.500) euros à zéro euro (EUR 0) par l'annulation de:

- 125.000 Parts Sociales Ordinaires de Classe A,
- 125.000 Parts Sociales Préférentielles de Classe B,
- 125.000 Parts Sociales Préférentielles de Classe C,
- 125.000 Parts Sociales Préférentielles de Classe D,
- 125.000 Parts Sociales Préférentielles de Classe E,
- 125.000 Parts Sociales Préférentielles de Classe F,
- 125.000 Parts Sociales Préférentielles de Classe G,
- 125.000 Parts Sociales Préférentielles de Classe H,
- 125.000 Parts Sociales Préférentielles de Classe I,
- 125.000 Parts Sociales Préférentielles de Classe J.

d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, détenues par l'Associé Unique.

En conséquence de ce qui précède, une créance sera détenue par l'Associé Unique envers la Société d'un montant de douze mille cinq cents (EUR 12.500) euros.

Quatrième Résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million cent quatre-vingt-dix mille sept cent soixante-et-un euros et vingt centimes (EUR 1.190.761,20) afin de le porter de son montant actuel de zéro euro (EUR 0) à un million cent quatre-vingt-dix mille sept cent soixante-et-un euros et vingt centimes (EUR 1.190.761,20), par l'émission de (collectivement dénommées les «Nouvelles Parts Sociales»):

- onze millions neuf cent sept mille six cent douze (11.907.612) parts sociales allouées aux Parts Sociales Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;
- onze millions neuf cent sept mille six cent douze (11.907.612) parts sociales allouées aux Parts Sociales Préférentielles de Classe B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;
- onze millions neuf cent sept mille six cent douze (11.907.612) parts sociales allouées aux Parts Sociales Préférentielles de Classe C d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;
- onze millions neuf cent sept mille six cent douze (11.907.612) parts sociales allouées aux Parts Sociales Préférentielles de Classe D d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;
- onze millions neuf cent sept mille six cent douze (11.907.612) parts sociales allouées aux Parts Sociales Préférentielles de Classe E d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;
- onze millions neuf cent sept mille six cent douze (11.907.612) parts sociales allouées aux Parts Sociales Préférentielles de Classe F d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

- onze millions neuf cent sept mille six cent douze (11.907.612) parts sociales allouées aux Parts Sociales Préférentielles de Classe G d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

- onze millions neuf cent sept mille six cent douze (11.907.612) parts sociales allouées aux Parts Sociales Préférentielles de Classe H d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

- onze millions neuf cent sept mille six cent douze (11.907.612) parts sociales allouées aux Parts Sociales Préférentielles de Classe I d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

- onze millions neuf cent sept mille six cent douze (11.907.612) parts sociales allouées aux Parts Sociales Préférentielles de Classe J d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Souscription et Libération

Suite à quoi,

1) Lion/Seneca Cayman 2, susmentionnée, déclare souscrire à (la «Souscription 1»):

- neuf millions quatre cent quatre-vingt-quatorze mille soixante-huit (9.494.068) Parts Sociales Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en neuf millions quatre cent quatre-vingt-quatorze mille soixante-huit (9.494.068) parts sociales ordinaires de Classe A de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée; constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B154.178, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg ("Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l."), et ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

- neuf millions quatre cent quatre-vingt-quatorze mille soixante-huit (9.494.068) Parts Sociales Préférentielles de Classe B d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en neuf millions quatre cent quatre-vingt-quatorze mille soixante-huit (9.494.068) parts sociales préférentielles de classe B de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

- neuf millions quatre cent quatre-vingt-quatorze mille soixante-huit (9.494.068) Parts Sociales Préférentielles de Classe C d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en neuf millions quatre cent quatre-vingt-quatorze mille soixante-huit (9.494.068) parts sociales préférentielles de classe C de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

- neuf millions quatre cent quatre-vingt-quatorze mille soixante-huit (9.494.068) Parts Sociales Préférentielles de Classe D d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en neuf millions quatre cent quatre-vingt-quatorze mille soixante-huit (9.494.068) parts sociales préférentielles de classe D de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

- neuf millions quatre cent quatre-vingt-quatorze mille soixante-huit (9.494.068) Parts Sociales Préférentielles de Classe E d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en neuf millions quatre cent quatre-vingt-quatorze mille soixante-huit (9.494.068) parts sociales préférentielles de classe E de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

- neuf millions quatre cent quatre-vingt-quatorze mille soixante-huit (9.494.068) Parts Sociales Préférentielles de Classe F d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en neuf millions quatre cent quatre-vingt-quatorze mille soixante-huit (9.494.068) parts sociales préférentielles de classe F de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

- neuf millions quatre cent quatre-vingt-quatorze mille soixante-huit (9.494.068) Parts Sociales Préférentielles de Classe G d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en neuf millions quatre cent quatre-vingt-quatorze mille soixante-huit (9.494.068) parts sociales préférentielles de classe G de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

- neuf millions quatre cent quatre-vingt-quatorze mille soixante-huit (9.494.068) Parts Sociales Préférentielles de Classe H d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en neuf millions quatre cent quatre-vingt-quatorze mille soixante-huit (9.494.068) parts sociales préférentielles de classe H de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

- neuf millions quatre cent quatre-vingt-quatorze mille soixante-huit (9.494.068) Parts Sociales Préférentielles de Classe I d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en neuf millions quatre cent quatre-vingt-quatorze mille soixante-huit (9.494.068) parts sociales préférentielles de classe I de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

- neuf millions quatre cent quatre-vingt-quatorze mille soixante-huit (9.494.068) Parts Sociales Préférentielles de Classe J d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en neuf millions quatre cent quatre-vingt-quatorze mille soixante-huit (9.494.068) parts sociales préférentielles de classe J de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

La valeur totale des parts sociales apportées s'élève à quatre-vingt-quatorze million neuf cent quarante mille sept cent trente-neuf euros et treize centimes (EUR 94.940.739,13) et sera allouée de la manière suivante: neuf cent quarante-neuf mille quatre cent six euros et quatre-vingts centimes (EUR 949.406,80) seront alloués au capital de la Société et quatre-

vingt-treize million neuf cent quatre-vingt-onze trois cent trente-deux euros et trente-trois centimes (EUR 93.991.332,33) seront alloués au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur des parts sociales contribuées a été apportée.

2) Lion/Seneca Coinvest 3 L.P., un limited partnership, existant sous les lois du Royaume-Uni, enregistré au Limited Partnership Act 1907 sous le numéro LP15077, ayant son siège social au 21, Grosvenor Place, Londres, SW1X 7HF, Royaume-Uni déclare souscrire à (la «Souscription 2»):

- quatre cent six mille deux cent dix (406.210) Parts Sociales Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en quatre cent six mille deux cent dix (406.210) parts sociales ordinaires de classe A de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

- quatre cent six mille deux cent dix (406.210) Parts Sociales Préférentielles de Classe B d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en quatre cent six mille deux cent dix (406.210) parts sociales préférentielles de classe B de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

- quatre cent six mille deux cent dix (406.210) Parts Sociales Préférentielles de Classe C d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en quatre cent six mille deux cent dix (406.210) parts sociales préférentielles de classe C de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

- quatre cent six mille deux cent dix (406.210) Parts Sociales Préférentielles de Classe D d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en quatre cent six mille deux cent dix (406.210) parts sociales préférentielles de classe D de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

- quatre cent six mille deux cent dix (406.210) Parts Sociales Préférentielles de Classe E d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en quatre cent six mille deux cent dix (406.210) parts sociales préférentielles de classe E de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

- quatre cent six mille deux cent dix (406.210) Parts Sociales Préférentielles de Classe F d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en quatre cent six mille deux cent dix (406.210) parts sociales préférentielles de classe F de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

- quatre cent six mille deux cent dix (406.210) Parts Sociales Préférentielles de Classe G d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en quatre cent six mille deux cent dix (406.210) parts sociales préférentielles de classe G de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

- quatre cent six mille deux cent dix (406.210) Parts Sociales Préférentielles de Classe H d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en quatre cent six mille deux cent dix (406.210) parts sociales préférentielles de classe H de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

- quatre cent six mille deux cent dix (406.210) Parts Sociales Préférentielles de Classe I d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en quatre cent six mille deux cent dix (406.210) parts sociales préférentielles de classe I de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

- quatre cent six mille deux cent dix (406.210) Parts Sociales Préférentielles de Classe J d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en quatre cent six mille deux cent dix (406.210) parts sociales préférentielles de classe J de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

La valeur totale des parts sociales apportées s'élève à quatre million soixante-deux mille cent soixante euros et seize centimes (EUR 4.062.160,16) et sera allouée de la manière suivante: quarante mille six cent vingt et un euros (EUR 40.621) seront alloués au capital de la Société et quatre millions vingt et un mille cinq cent trente-neuf euros et seize centimes (EUR 4.021.539,16) seront alloués au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur des parts sociales contribuées a été apportée.

3) Apax France VII FCPR, un fonds commun de placement à risque, représenté par sa société de gestion Apax Partners S.A., une société anonyme, constitué sous les lois de France, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 309.044.840, ayant son siège social au 45, avenue Kleber, F-75784 Paris, Cedex 16, France, déclare souscrire à (la «Souscription 3»):

- un million quatre-vingt-dix-sept mille deux cent un (1.097.201) Parts Sociales Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en un million quatre-vingt-dix-sept mille deux cent un (1.097.201) parts sociales ordinaires de classe A de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

- un million quatre-vingt-dix-sept mille deux cent un (1.097.201) Parts Sociales Préférentielles de Classe B d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en un million quatre-vingt-dix-sept mille deux cent un (1.097.201) parts sociales préférentielles de classe B de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

- un million quatre-vingt-dix-sept mille deux cent un (1.097.201) Parts Sociales Préférentielles de Classe C d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en un million quatre-vingt-dix-sept mille deux cent un (1.097.201) parts sociales préférentielles de classe C de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

- un million quatre-vingt-dix-sept mille deux cent un (1.097.201) Parts Sociales Préférentielles de Classe D d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en un million quatre-vingt-dix-sept mille deux cent un (1.097.201) parts sociales préférentielles de classe D de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

- un million quatre-vingt-dix-sept mille deux cent un (1.097.201) Parts Sociales Préférentielles de Classe E d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en un million quatre-vingt-dix-sept mille deux cent un (1.097.201) parts sociales préférentielles de classe E de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

- un million quatre-vingt-dix-sept mille deux cent un (1.097.201) Parts Sociales Préférentielles de Classe F d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en un million quatre-vingt-dix-sept mille deux cent un (1.097.201) parts sociales préférentielles de classe F de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

- un million quatre-vingt-dix-sept mille deux cent un (1.097.201) Parts Sociales Préférentielles de Classe G d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en un million quatre-vingt-dix-sept mille deux cent un (1.097.201) parts sociales préférentielles de classe G de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

- un million quatre-vingt-dix-sept mille deux cent un (1.097.201) Parts Sociales Préférentielles de Classe H d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en un million quatre-vingt-dix-sept mille deux cent un (1.097.201) parts sociales préférentielles de classe H de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

- un million quatre-vingt-dix-sept mille deux cent un (1.097.201) Parts Sociales Préférentielles de Classe I d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en un million quatre-vingt-dix-sept mille deux cent un (1.097.201) parts sociales préférentielles de classe I de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

- un million quatre-vingt-dix-sept mille deux cent un (1.097.201) Parts Sociales Préférentielles de Classe J d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en un million quatre-vingt-dix-sept mille deux cent un (1.097.201) parts sociales préférentielles de classe J de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

La valeur totale des parts sociales apportées s'élève à onze millions quatre-vingt-neuf mille trois cent soixante-huit euros et quatre-vingt-huit centimes (EUR 11.089.368,88) et sera allouée de la manière suivante: cent neuf mille sept cent vingt euros et dix centimes (EUR 109.720,10) seront alloués au capital de la Société et dix million neuf cent soixante-dix-neuf mille six cent quarante-huit euros et soixante-dix-huit centimes (EUR 10.979.648,78) seront alloués au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur des parts sociales contribuées a été apportée.

4) Altamir S.C.A., une société en commandite par actions, constituée selon les lois de France, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 390.965.895, ayant son siège social au 45, avenue Kleber, F-75784 Paris, Cedex 16, France déclare souscrire à (la «Souscription 4»):

- huit cent vingt-sept mille sept cent douze (827.712) Parts Sociales Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en huit cent vingt-sept mille sept cent douze (827.712) parts sociales ordinaires de classe A de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

- huit cent vingt-sept mille sept cent douze (827.712) Parts Sociales Préférentielles de Classe B d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en huit cent vingt-sept mille sept cent douze (827.712) parts sociales préférentielles de classe B de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

- huit cent vingt-sept mille sept cent douze (827.712) Parts Sociales Préférentielles de Classe C d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en huit cent vingt-sept mille sept cent douze (827.712) parts sociales préférentielles de classe C de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

- huit cent vingt-sept mille sept cent douze (827.712) Parts Sociales Préférentielles de Classe D d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en huit cent vingt-sept mille sept

cent douze (827.712) parts sociales préférentielles de classe D de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

- huit cent vingt-sept mille sept cent douze (827.712) Parts Sociales Préférentielles de Classe E d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en huit cent vingt-sept mille sept cent douze (827.712) parts sociales préférentielles de classe E de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

- huit cent vingt-sept mille sept cent douze (827.712) Parts Sociales Préférentielles de Classe F d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en huit cent vingt-sept mille sept cent douze (827.712) parts sociales préférentielles de classe F de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

- huit cent vingt-sept mille sept cent douze (827.712) Parts Sociales Préférentielles de Classe G d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en huit cent vingt-sept mille sept cent douze (827.712) parts sociales préférentielles de classe G de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

- huit cent vingt-sept mille sept cent douze (827.712) Parts Sociales Préférentielles de Classe H d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en huit cent vingt-sept mille sept cent douze (827.712) parts sociales préférentielles de classe H de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

- huit cent vingt-sept mille sept cent douze (827.712) Parts Sociales Préférentielles de Classe I d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en huit cent vingt-sept mille sept cent douze (827.712) parts sociales préférentielles de classe I de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

- huit cent vingt-sept mille sept cent douze (827.712) Parts Sociales Préférentielles de Classe J d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en huit cent vingt-sept mille sept cent douze (827.712) parts sociales préférentielles de classe J de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

La valeur totale des parts sociales apportées s'élève à huit millions trois cent soixante-cinq mille six cent cinquante-trois euros et quatre-vingt-neuf centimes (EUR 8.365.653,89) et sera allouée de la manière suivante: quatre-vingt-deux mille sept cent soixante et onze euros et vingt centimes (EUR 82.771,20) seront alloués au capital de la Société et huit millions deux cent quatre-vingt-deux mille huit cent quatre-vingt-deux euros et soixante-neuf centimes (EUR 8.282.882,69) seront alloués au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur des parts sociales contribuées a été apportée.

5) Alpha Diamant FCPR, un fonds commun de placement à risque, représenté par sa société de gestion Apax Partners S.A., une société anonyme, constitué selon les lois de France, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 309.044.840, ayant son siège social au 45, avenue Kleber, F-75784 Paris, Cedex 16, France, déclare souscrire à (la «Souscription 5»):

- quatre-vingt mille deux cent quatre-vingt-quatorze (80.294) Parts Sociales Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en quatre-vingt mille deux cent quatre-vingt-quatorze (80.294) parts sociales ordinaires de classe A de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

- quatre-vingt mille deux cent quatre-vingt-quatorze (80.294) Parts Sociales Préférentielles de Classe B d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en quatre-vingt mille deux cent quatre-vingt-quatorze (80.294) parts sociales préférentielles de classe B de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

- quatre-vingt mille deux cent quatre-vingt-quatorze (80.294) Parts Sociales Préférentielles de Classe C d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en quatre-vingt mille deux cent quatre-vingt-quatorze (80.294) parts sociales préférentielles de classe C de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

- quatre-vingt mille deux cent quatre-vingt-quatorze (80.294) Parts Sociales Préférentielles de Classe D d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en quatre-vingt mille deux cent quatre-vingt-quatorze (80.294) parts sociales préférentielles de classe D de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

- quatre-vingt mille deux cent quatre-vingt-quatorze (80.294) Parts Sociales Préférentielles de Classe E d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en quatre-vingt mille deux cent quatre-vingt-quatorze (80.294) parts sociales préférentielles de classe E de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

- quatre-vingt mille deux cent quatre-vingt-quatorze (80.294) Parts Sociales Préférentielles de Classe F d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en quatre-vingt mille deux

cent quatre-vingt-quatorze (80.294) parts sociales préférentielles de classe F de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

- quatre-vingt mille deux cent quatre-vingt-quatorze (80.294) Parts Sociales Préférentielles de Classe G d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en quatre-vingt mille deux cent quatre-vingt-quatorze (80.294) parts sociales préférentielles de classe G de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

- quatre-vingt mille deux cent quatre-vingt-quatorze (80.294) Parts Sociales Préférentielles de Classe H d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en quatre-vingt mille deux cent quatre-vingt-quatorze (80.294) parts sociales préférentielles de classe H de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

- quatre-vingt mille deux cent quatre-vingt-quatorze (80.294) Parts Sociales Préférentielles de Classe I d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en quatre-vingt mille deux cent quatre-vingt-quatorze (80.294) parts sociales préférentielles de classe I de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

- quatre-vingt mille deux cent quatre-vingt-quatorze (80.294) Parts Sociales Préférentielles de Classe J d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en quatre-vingt mille deux cent quatre-vingt-quatorze (80.294) parts sociales préférentielles de classe J de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

La valeur totale des parts sociales apportées s'élève à huit cent onze mille cinq cent vingt-huit euros et trente et un centimes (EUR 811.528,31) et sera allouée de la manière suivante: huit mille vingt-neuf euros et quarante centimes (EUR 8.029,40) seront alloués au capital de la Société et huit cent trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit euros et quatre-vingt-onze centimes (EUR 803.498,91) seront alloués au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur des parts sociales contribuées a été apportée au notaire soussigné.

6) Team Invest SC, une société civile, constituée sous les lois de France, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 502.147.101, ayant son siège social au 45, avenue Kleber, F-75784 Paris, Cedex 16, France, déclare souscrire à (la «Souscription 6», ensemble avec les Souscriptions 1 à 5 les «Souscriptions»):

- deux mille cent vingt-sept (2.127) Parts Sociales Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en deux mille cent vingt-sept (2.127) parts sociales ordinaires de classe A de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

- deux mille cent vingt-sept (2.127) Parts Sociales Préférentielles de Classe B d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en deux mille cent vingt-sept (2.127) parts sociales préférentielles de classe B de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

- deux mille cent vingt-sept (2.127) Parts Sociales Préférentielles de Classe C d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en deux mille cent vingt-sept (2.127) parts sociales préférentielles de classe C de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

- deux mille cent vingt-sept (2.127) Parts Sociales Préférentielles de Classe D d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en deux mille cent vingt-sept (2.127) parts sociales préférentielles de classe D de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

- deux mille cent vingt-sept (2.127) Parts Sociales Préférentielles de Classe E d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en deux mille cent vingt-sept (2.127) parts sociales préférentielles de classe E de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

- deux mille cent vingt-sept (2.127) Parts Sociales Préférentielles de Classe F d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en deux mille cent vingt-sept (2.127) parts sociales préférentielles de classe F de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

- deux mille cent vingt-sept (2.127) Parts Sociales Préférentielles de Classe G d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en deux mille cent vingt-sept (2.127) parts sociales préférentielles de classe G de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

- deux mille cent vingt-sept (2.127) Parts Sociales Préférentielles de Classe H d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en deux mille cent vingt-sept (2.127) parts sociales préférentielles de classe H de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

- deux mille cent vingt-sept (2.127) Parts Sociales Préférentielles de Classe I d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en deux mille cent vingt-sept (2.127) parts sociales préférentielles de classe I de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune;

- deux mille cent vingt-sept (2.127) Parts Sociales Préférentielles de Classe J d'une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) chacune et de les libérer par un apport en nature consistant en deux mille cent vingt-sept (2.127) parts sociales préférentielles de classe J de Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

La valeur totale des parts sociales apportées s'élève à vingt et un mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept euros et soixante-quatre centimes (EUR 21.497,64) et sera allouée de la manière suivante: deux cent douze euros et soixante-dix centimes (EUR 212,70) seront alloués au capital de la Société et vingt et un mille deux cent quatre-vingt-quatre euros et quatre-vingt-quatorze centimes (EUR 21.284,94) seront alloués au compte de prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur des parts sociales contribuées a été apportée.

La valeur totale de toutes les Souscriptions s'élève à cent dix-neuf millions deux cent quatre-vingt-dix mille neuf cent quarante-huit euros (EUR 119.290.948) pour les Nouvelles Parts Sociales sera allouée de la manière suivante: un million cent quatre-vingt-dix mille sept cent soixante et un euro et vingt centimes (EUR 1.190.761,20) seront alloués au capital de la Société et cent dix-huit millions cent mille cent quatre-vingt-six euros et quatre-vingt centimes (EUR 118.100.186,80) seront alloués au compte de prime d'émission.

En conséquence de ce qui précède, Lion/Seneca Coinvest 3 L.P., susmentionnée, Apax France VII FCPR, susmentionné, Altamir S.C.A., susmentionnée, Alpha Diamant FCPR, susmentionné et Team Invest SC, susmentionnée, décident d'intégrer l'Assemblée et de statuer, avec les autres actionnaires de la Société, sur les points suivants à l'ordre du jour:

Cinquième Résolution

En conséquence de la résolution précédente, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

" Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à la somme d'un million cent quatre-vingt-dix mille sept cent soixante-et-un euros et vingt centimes (EUR 1.190.761,2), représenté par onze million neuf cent sept mille six cent douze euros (11.907.612) Parts Sociales Ordinaires A, onze million neuf cent sept mille six cent douze euros (11.907.612) Parts Sociales Préférentielles B, onze million neuf cent sept mille six cent douze euros (11.907.612) Parts Sociales Préférentielles C, onze million neuf cent sept mille six cent douze euros (11.907.612) Parts Sociales Préférentielles D, onze million neuf cent sept mille six cent douze euros (11.907.612) Parts Sociales Préférentielles E, onze million neuf cent sept mille six cent douze euros (11.907.612) Parts Sociales Préférentielles F, onze million neuf cent sept mille six cent douze euros (11.907.612) Parts Sociales Préférentielles G, onze million neuf cent sept mille six cent douze euros (11.907.612) Parts Sociales Préférentielles H, onze million neuf cent sept mille six cent douze euros (11.907.612) Parts Sociales Préférentielles I et onze million neuf cent sept mille six cent douze euros (11.907.612) Parts Sociales Préférentielles J, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 0,01.-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés."

Les parts de la catégorie A à la catégorie J sont ci-après dénommées les "Parts Préférentielles". Toute référence faite ci-après à "part" ou "parts" sera interprétée comme une référence à tout ou une partie des catégories de parts ci-dessus selon le contexte et le cas, et la même construction s'appliquera à une référence à "participant" or to "participants".

Chaque catégorie de parts aura les mêmes droits, sauf disposition contraire prévue dans les présents Statuts. Chaque part donne droit à un (1) vote aux assemblées générales de participant(s).

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des participant(s) adoptée de la manière requise pour toute modification de ces Statuts.

Le capital de la Société peut être réduit par l'annulation de parts notamment l'annulation d'une ou de plusieurs catégories entières de Parts Préférentielles en rachetant et annulant toutes les parts à émettre dans cette/ces catégorie(s).

Chaque catégorie de Parts Préférentielles donne droit à leur détenteur(s) au pro-rata de leur détention dans cette catégorie, en cas de remboursement de cette catégorie, au Montant Disponible (dans les limites du Montant d'Annulation) pour la Période de Catégorie à laquelle la catégorie se rapporte et ce conformément aux Statuts.

Dans l'hypothèse d'une réduction du capital social par le rachat ou l'annulation d'une ou plusieurs catégorie(s) des Parts Préférentielles, le(s) détenteur(s) des parts des catégorie(s) rachetées ou annulées des Parts Préférentielles recevront de la part de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part pour chaque part de la/des catégorie(s) concernée(s) détenues par eux et annulées.

Après le rachat et l'annulation des parts de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation Par Part deviendra exigible par la Société.

Dans l'hypothèse où une classe de Parts Préférentielles n'a pas été rachetée et annulée au cours de la Période de Catégorie concernée, le(s) détenteur(s) de cette classe auront droit, en cas de remboursement et annulation de la classe concernée, au Montant Disponible (dans la toutefois du Montant d'Annulation) pour une nouvelle période (la «Nouvelle Période») qui débutera à la date après la dernière Période de Catégorie (ou le cas échéant, précédant immédiatement la Nouvelle Période d'une autre catégorie) et se terminera à la Date de Compte Intérimaire des Comptes Intérimaires préparés pour le rachat et l'annulation de cette classe de Parts Préférentielles, à condition que, s'il n'y a pas de Date de Compte Intérimaire pour cette catégorie, la Période de Catégorie de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de cette Nouvelle Période. La première Nouvelle Période débutera à la date après la Période de Catégorie J et la catégorie de Parts Préférentielles non rachetées et non annulées

dans leur Période de Catégorie s'intercaleront entre la Catégorie A et la Catégorie J (dans la mesure où elles n'auront pas été rachetées et annulées).

Pour les besoins de ces Statuts, les termes suivants auront la signification établie ci-dessous:

«Montant Disponible» signifie le montant total des bénéfices nets réalisés par la Société (incluant les bénéfices reportés) depuis la fin de la dernière année sociale, augmenté (i) des réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant du montant de la réduction du capital et de la réduction de la réserve légale à l'égard de la catégorie de Parts Préférentielles à annuler énoncée comme positive, mais diminué (i) de toute perte (incluant les pertes reportées), (ii) des sommes allouées à une/des réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts, déterminées sur la base des Comptes Intérimaires en question (sans double comptage, pour éviter toute confusion) (iii) tout dividende auquel a/ont droit le(s) détenteur(s) des Parts Préférentielles conformément à l'article 13 des Statuts, sauf pour le dividende alloué à la/aux catégorie(s) de Parts Préférentielles à racheter conformément au présent article et (iv) tout montant tel que déterminé par le gérant unique ou le conseil de gérance comme applicable de sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + D + M)$$

Selon laquelle:

AA = Montant Disponible.

NP = bénéfices nets (incluant les bénéfices reportés).

P = toute réserve librement distribuable.

CR = montant de la réduction du capital et de la réduction de la réserve légale à l'égard de la catégorie de Parts Préférentielles à annuler.

L = pertes (incluant les pertes reportées).

LR = toutes les sommes allouées à une/des réserve(s) conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts

D = tout dividende auquel a/ont droit le(s) détenteur(s) des Parts Préférentielles conformément à l'article 13 des Statuts, sauf pour le dividende alloué à la/aux catégorie(s) de Parts Préférentielles à racheter conformément au présent article.

M = tout montant tel que déterminé par le gérant unique ou le conseil de gérance comme applicable.

«Liquidités Disponibles» signifie toutes les liquidités détenues par la Société (à l'exception cash on term deposits avec une maturité/échéance résiduelle excédant 6 mois), tout instrument du marché monétaire, obligation et titre ainsi que tout créance qui, selon l'avis du conseil de gérance, sera payée à la Société à court terme, déduction faite de tout endettement ou de toute autre dette de la Société payable en moins de six (6) mois déterminé sur la base des Comptes Intérimaires en relation avec la Période de Classe concernée (ou Nouvelle période, le cas échéant) et déduction faite de tout montant de liquidités tel que déterminé par le gérant unique ou le conseil de gérance comme applicable.

«Montant d'Annulation» signifie un montant égal aux liquidités disponibles en relation avec la Période de Classe concernée (ou Nouvelle Période) à condition que le Montant d'Annulation ne soit pas supérieur au Montant Disponible en relation avec la Période de Classe concernée (ou Nouvelle période, le cas échéant).

«Valeur d'Annulation Par Part Sociale» signifie le Montant d'Annulation divisé par le nombre de Parts Préférentielles à émettre dans le(s) classe(s) rachetable(s) ou annulable(s);

«Comptes Intérimaires de Classe A»: signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat parts sociales de classe A;

«Comptes Intérimaires de Classe B»: signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales de classe B;

«Comptes Intérimaires de Classe C»: signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales de classe C;

«Comptes Intérimaires de Classe D»: signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales de classe D;

«Comptes Intérimaires de Classe E»: signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales de classe E;

«Comptes Intérimaires de Classe F»: signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales de classe F;

«Comptes Intérimaires de Classe G»: signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales de classe G;

«Comptes Intérimaires de Classe H»: signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales de classe H;

«Comptes Intérimaires de Classe I»: signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales de classe I;

«Comptes Intérimaires de Classe J»: signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat des parts sociales de classe J;

«Période de Classe B» signifie la période pour les parts sociales de classe B commençant le 25 juillet 2013 et se terminant à la Date de Compte Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe B.

«Période de Classe C» signifie la période pour les parts sociales de classe C commençant le jour après la Période de Classe B et se terminant à la Date de Compte Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe C.

«Période de Classe D» signifie la période pour les parts sociales de classe D commençant le jour après la Période de Classe C et se terminant à la Date de Compte Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe D.

«Période de Classe E» signifie la période pour les parts sociales de classe E commençant le jour après la Période de Classe D et se terminant à la Date de Compte Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe E.

«Période de Classe F» signifie la période pour les parts sociales de classe F commençant le jour après la Période de Classe E et se terminant à la Date de Compte Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe F.

«Période de Classe G» signifie la période pour les parts sociales de classe G commençant le jour après la Période de Classe F et se terminant à la Date de Compte Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe G.

«Période de Classe H» signifie la période pour les parts sociales de classe H commençant le jour après le Période de Classe G et se terminant à la Date de Compte Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe H.

«Période de Classe I» signifie la période pour les parts sociales de classe I commençant le jour après la Période de Classe H et se terminant à la Date de Compte Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe I.

«Période de Classe J» signifie la période pour les parts sociales de classe J commençant le jour après la Période de Classe I et se terminant à la Date de Compte Intérimaire pour les Comptes Intérimaires de Classe J.

«Période de Classe» signifie chaque Période de Classe B, Période de Classe C, Période de Classe D, Période de Classe E, Période de Classe F, Période de Classe G, Période de Classe H, Période de Classe I, Période de Classe J.

Pour éviter tout doute, s'il n'existait pas de Date de Compte Intérimaire pour une certaine classe, la Période de Classe de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date initiale de la Période de Classe concernée

«Comptes Intérimaires»: signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires appropriée;

«Date de Compte Intérimaire»: signifie la date non antérieure à huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de(s) classe(s) de Parts Préférentielles concernées, à condition que cette date ne soit pas postérieure au dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de la période concernée."

" **Art. 21.** Chaque année, cinq pour cent (5%) sont prélevés sur le bénéfice net pour la constitution d'une réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Chaque dividende sera alloué et dans l'ordre suivant:

1. le(s) détenteur(s) des Parts Préférentielles de Classe B ont droit à un dividende préférentiel cumulatif équivalent à 0,15% de la valeur nominale des Parts Préférentielles de Classe B;

2. le(s) détenteur(s) des Parts Préférentielles de Classe C ont droit à un dividende préférentiel cumulatif équivalent à 0,20% de la valeur nominale des Parts Préférentielles de Classe C;

3. le(s) détenteur(s) des Parts Préférentielles de Classe D ont droit à un dividende préférentiel cumulatif équivalent à 0,25% de la valeur nominale des Parts Préférentielles de Classe D;

4. le(s) détenteur(s) des Parts Préférentielles de Classe E ont droit à un dividende préférentiel cumulatif équivalent à 0,30% de la valeur nominale des Parts Préférentielles de Classe E;

5. le(s) détenteur(s) des Parts Préférentielles de Classe F ont droit à un dividende préférentiel cumulatif équivalent à 0,35% de la valeur nominale des Parts Préférentielles de Classe F;

6. le(s) détenteur(s) des Parts Préférentielles de Classe G ont droit à un dividende préférentiel cumulatif équivalent à 0,40% de la valeur nominale des Parts Préférentielles de Classe G;

7. le(s) détenteur(s) des Parts Préférentielles de Classe H ont droit à un dividende préférentiel cumulatif équivalent à 0,45% de la valeur nominale des Parts Préférentielles de Classe H;

8. le(s) détenteur(s) des Parts Préférentielles de Classe I ont droit à un dividende préférentiel cumulatif équivalent à 0,50% de la valeur nominale des Parts Préférentielles de Classe I;

9. le(s) détenteur(s) des Parts Préférentielles de Classe J ont droit à un dividende préférentiel cumulatif équivalent à 0,55% de la valeur nominale des Parts Préférentielles de Classe J.

La balance, le cas échéant, reste à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Les dividendes déclarés peuvent être payés dans toute devise choisie par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance et peut être payé en lieux et dates tels qu'il peut être déterminé par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance. Le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance peut effectuer une détermination finale du taux de change applicable pour traduire les fonds de dividendes dans la devise de leur paiement. Un dividende déclaré mais non payé sur une part sociale pendant cinq (5) ans ne peut pas par la suite être réclamée par le détenteur de cette part, est abandonnée par le détenteur de cette part et retournera à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non réclamés détenus par la Société pour le compte des détenteurs de parts.

Les primes d'émission peuvent être distribuées aux associés sur décision d'une assemblée générale de l'/des associé(s) conformément aux dispositions qui suivent. L'assemblée générale de l'/des associé(s) peut décider d'allouer tout montant du compte primes d'émission au compte de la réserve légale.

Le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer les dividendes intérimaires à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. le conseil de gérance préparera des états intérimaires des comptes qui serviront de la base à la distribution de dividendes intérimaires;

2. ces états intérimaires des comptes montrent que suffisamment de fonds sont disponibles à la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés à la fin du dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve conformément à la Loi et à ces Statuts."

118556

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom de famille, son prénom, son statut civil et son adresse, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Harles, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 août 2013. Relation: EAC/2013/10328.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013117419/1076.

(130142790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

**Wandpark Hengischt S.A., Société Anonyme,
(anc. Wandpark Gemeng Hengischt S.A.).**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 22, Kierchestrooss.
R.C.S. Luxembourg B 106.804.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 13 juin 2013.

Martine WEINANDY

Notaire

Référence de publication: 2013117100/13.

(130141573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Contax, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 122, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 20.032.

DISSOLUTION

L'an deux mil treize, le douze juillet.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange,

A comparu:

La société à responsabilité limitée «FIDULUX S.à r.l.» avec siège social à L-2330 Luxembourg, 122 boulevard de la Pétrusse, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 20.032,

représentée par son gérant unique Monsieur Marc JONES, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, 122 boulevard de la Pétrusse.

Laquelle partie comparante agissant en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois

CONTAX

établie et ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 122 boulevard de la Pétrusse,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 20.032,

constituée suivant acte reçu par Maître Georges BOURG, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 3 décembre 1982, publié au Mémorial C numéro 15 du 20 janvier 1983, page 507,

dont le capital social s'élève à la somme de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit centimes (12.394,68 €) divisé en cinq cents (500) parts sociales, intégralement souscrites et intégralement libérées.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social de ladite société se constitue en assemblée générale et renonçant à tout délai et toute formalité de convocation, déclare constater que ladite assemblée générale est valablement constituée.

Par la suite, la partie comparante a prié le notaire d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, déclare et décide expressément dissoudre et liquider la société avec effet à ce jour, celle-ci ayant cessé toute activité.

II. La partie soussignée connaît parfaitement la situation financière et les statuts de la société.

III. La partie soussignée, associé unique de la prédite société, se considérant comme liquidateur de ladite société, déclare avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société et déclare répondre personnellement et solidairement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.

IV. La partie soussignée donne décharge expresse au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date de l'acte notarié.

V. La partie soussignée approuve encore par les présentes les comptes de ladite société.

VI. La liquidation de la société est par conséquent achevée.

VII. Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années à l'adresse de L-2330 Luxembourg, 122 boulevard de la Pétrusse.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à la somme de MILLE TROIS CENTS EUROS (1.300,- €). A l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties comparantes et / ou signataires des présentes reconnaissent être solidairement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Déclarations générales

La partie comparante déclare que le notaire instrumentant lui a expliqué tous les effets et toutes les conséquences du présent acte. Elle a persisté à procéder par le présent acte et a déclaré décharger le notaire instrumentant de toute conséquence et responsabilité éventuelle pouvant découler du présent acte.

DONT ACTE, fait est passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: M. JONES, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9485. Reçu soixante-quinze euros 75.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 13 août 2013.

Référence de publication: 2013117217/56.

(130142301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

CIGL Walferdange A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-7201 Walferdange, place de la Mairie.

R.C.S. Luxembourg F 2.043.

Chapitre I^{er} . Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er} . Les fondateurs ont convenu de créer entre eux une association sans but lucratif dénommée CIGL Walferdange a.s.b.l.

Art. 2. Son siège est à: place de la Mairie, B.P. 1, L-7201 Walferdange.

Art. 3. La durée de l'association est illimitée.

Chapitre II. Objet

Art. 4. L'objet social de l'association est la création, le développement et la promotion d'une nouvelle approche socio-économique. Elle se base essentiellement sur un développement de synergies entre les différents acteurs socio-économiques sur le plan local et régional.

Art. 5. Les actions et projets de l'association viseront la création d'un environnement favorable à l'emploi, par la création et le maintien d'emplois et le développement de nouveaux secteurs d'activité.

Art. 6. L'association se propose de collaborer étroitement avec les différents organismes publics ou privés, actifs en matière d'emploi et de formation, afin de créer un cadre propice aux objectifs poursuivis.

Art. 7. L'association est neutre au point de vue politique, idéologique, confessionnel.

Art. 8. L'association peut s'affilier à tous les groupements analogues nationaux ou internationaux, susceptibles de lui prêter un concours utile pour atteindre les buts qu'elle poursuit.

Chapitre III. Membres - Admissions - Démissions - Exclusions et Cotisation

Art. 9. L'association se compose de membres actifs et honoraires.

Sont membres actifs tous ceux qui se soumettent aux présents statuts, qui ont été admis par l'Assemblée Générale et qui ont versé leur cotisation. Cette cotisation est fixée annuellement par l'Assemblée Générale; elle ne peut dépasser 50 euros. Seuls les membres actifs ont le droit d'être convoqués et de voter à l'Assemblée Générale.

Sont membres honoraires les personnes sympathisantes, qui ont mérité d'une façon particulière de l'association. Ceux-ci sont proposés par le Conseil d'Administration et confirmés par l'Assemblée Générale.

Tout membre de l'association est libre de se retirer de l'association en adressant sa démission aux administrateurs.

Art. 10. Le nombre de membres actifs ne pourra être inférieur à 5.

Art. 11. La démission ou l'exclusion d'un membre est régie par l'article 12 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée. L'exclusion d'un membre ne pourra être prononcée que pour violation grave des statuts, les parties entendues dans leurs explications.

Chapitre IV. Administration

Art. 12. Les organes de l'association sont:

- a) l'assemblée générale
- b) le Conseil d'Administration

Art. 13. L'assemblée générale se compose des membres actifs.

Art. 14. L'assemblée générale ordinaire a lieu une fois par an au cours du premier semestre de l'année civile. Le Conseil d'Administration en fixe la date et l'ordre du jour.

Doivent obligatoirement figurer à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire:

- a) la nomination et la révocation des administrateurs
- b) l'approbation des comptes et bilans

Toute proposition, signée d'un nombre de membres actifs égal au vingtième de la dernière liste annuelle et adressée au Conseil d'Administration, 5 jours au moins avant l'assemblée générale, doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 15. Le Conseil d'Administration peut convoquer une assemblée générale extraordinaire chaque fois qu'il la juge utile ou nécessaire. A la suite d'une demande écrite formulée par un cinquième des membres actifs, le Conseil d'Administration doit convoquer dans le délai de 30 jours une assemblée générale extraordinaire, en inscrivant à l'ordre du jour l'objet de la demande.

Art. 16. Toute convocation de l'assemblée générale est portée à la connaissance des membres actifs par lettre missive ordinaire, huit jours au moins avant la date de l'assemblée. La convocation contiendra l'ordre du jour. L'assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre de membres présents. L'assemblée ne peut statuer que sur les questions figurant à l'ordre du jour. Sauf les cas prévus par la loi, les décisions sont prises à la majorité des voix des membres actifs présents ou représentés. Tous les membres actifs ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale. Il est loisible aux membres de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre. Le mandat doit être écrit. Aucun membre ne peut être porteur de plus d'une procuration.

Art. 17. L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé de 5 membres au moins, choisis en son sein parmi les membres actifs et nommés par l'assemblée générale ordinaire à la majorité relative des voix et au scrutin secret. Les administrateurs sont nommés pour une durée de 2 ans. Le renouvellement du Conseil d'Administration se fait annuellement par moitié: les premiers membres sortants étant désignés par tirage au sort, leur mandat expirant après une année. Les membres sortants sont rééligibles et toujours révocables par l'assemblée générale.

Art. 18. Le Conseil d'Administration choisit en son sein, parmi les membres élus, un bureau composé au moins d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier et d'un membre assesseur. La répartition des charges devra être effectuée dans un mois suivant la date d'assemblée générale.

Art. 19. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 20. Le Conseil d'Administration se réunit selon le besoin sur initiative du président ou à la demande de la majorité de ses membres. Le président et le secrétaire proposent l'ordre du jour des réunions. Tout membre du Conseil d'Administration peut mettre un point à l'ordre du jour.

Art. 21. La présence de la majorité des membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations. Un administrateur peut se faire représenter par un autre membre du Conseil d'Administration; le mandat doit être écrit. Aucun administrateur ne peut être porteur de plus d'une procuration.

Art. 22. L'assemblée générale ne saurait accepter la démission du trésorier qu'après s'être assurée de la remise en bonne et due forme des comptes sociaux; les commissaires aux comptes ou la fiduciaire chargée de la révision des comptes devront être entendus dans leurs observations.

Art. 23. Tous les actes qui engagent l'association doivent porter les signatures conjointes du président (ou en cas d'empêchement du vice-président) et du secrétaire (remplaçable en cas d'empêchement par un autre membre du Conseil d'Administration). Les quittances et décharges doivent porter les signatures conjointes du président (ou en cas d'empêchement du vice-président) et du trésorier.

Le Conseil d'Administration a le droit de déléguer une partie de ses pouvoirs à des tiers, membres ou non de l'association.

Chapitre V. Fonds - Exercice social - Comptes - Budget

Art. 24. Les ressources de l'association se composent notamment:

- a) de cotisations des membres actifs et de dons des membres honoraires
- b) des dons ou legs en sa faveur
- c) des subsides et subventions. Cette énumération n'est pas limitative.

Art. 25. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre de la même année.

Art. 26. A la fin de l'exercice social, le Conseil d'Administration arrête les comptes de l'exercice écoulé et dresse le budget du prochain exercice, aux fins d'approbation par l'assemblée générale ordinaire, conformément aux prescriptions de l'article 13 de la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée.

Le livre de caisse est contrôlé par des commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale, en raison de leurs qualifications, pour une durée à déterminer et qui ne peut dépasser 2 ans ou par une fiduciaire. Les commissaires sont choisis en dehors des membres du Conseil d'Administration. Les commissaires aux comptes ou la fiduciaire dressent un rapport destiné à être présenté à l'assemblée générale qui, en cas d'approbation, donne décharge au trésorier.

Art. 27. Les délibérations et résolutions des assemblées générales ordinaire et extraordinaire seront portées à la connaissance des associés et des tiers directement intéressés individuellement par la voie de rapports écrits.

Chapitre VI. Dissolution - Liquidation - Modification des statuts

Art. 28. Toutes les questions non prévues aux présents statuts et notamment la modification des statuts sont régies par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée.

En cas de dissolution, le solde excédentaire de l'actif social reviendra à une institution de bienfaisance sociale de la région.

Référence de publication: 2013117082/103.

(130141829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2013.

Bois Champ Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 33.411.

—
L'an deux mille treize, le cinq août.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de gestion de patrimoine familial établie à Luxembourg sous la dénomination de "BOIS CHAMP HOLDING S.A. SPF", R.C.S. Luxembourg N°B 33.411, ayant son siège social à Luxembourg au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, constituée par acte de Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 21 mars 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 351 du 27 septembre 1990. Les statuts de ladite société ont été modifiés la dernière fois suivant acte du notaire instrumentaire en date du 30 novembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 131 du 22 janvier 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre SCHILL, licencié en sciences économiques, domicilié professionnellement au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, domiciliée professionnellement à la même adresse.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les six mille cinq cents (6.500) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de cent soixante et un mille cent trente Euros et soixante-dix-neuf Cents (161.130,79) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en

conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, Monsieur Pierre SCHILL, licencié en sciences économiques, né le 10 août 1957 à Grevenmacher, professionnellement domicilié au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Schill, E. Vande Cruys, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 août 2013. Relation: LAC/2013/36920. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 14 août 2013.

Référence de publication: 2013117190/52.

(130142518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.

BMO Finance Company IV, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 178.716.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 août 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013117804/11.

(130143464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2013.

Prux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 168.805.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 13 août 2013.

Pour la société

COFICOM Trust S.à r.l.

50, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Référence de publication: 2013117552/14.

(130142908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2013.
